

LE MAG

N°6 novembre 2013

HUMANITAIRE

**CICR, 150 ans
d'action humanitaire :**
Une présence durable en Afrique



CICR

150 ans
d'action humanitaire

SOMMAIRE

CICR, 150 ANS D'ACTION HUMANITAIRE : UNE PRÉSENCE DURABLE EN AFRIQUE

MÉDIAS

Somalie : La radio pour réunir les familles séparées

Sénégal : La radio au service de l'action humanitaire en Casamance

DÉTENTION

Nigeria : Camara « Je dois ma vie au CICR »

Madagascar : Humaniser les conditions en détention

DOSSIER SPÉCIAL 150 ANS

CONFLITS

RCI : Meite : « Les blessures psychologiques guériront-elles un jour ? »

Libye : L'humanitaire en zone dangereuse

RDC : Sifa, amputée à 8 ans, réapprend à vivre avec une prothèse

SOCIÉTÉS NATIONALES

La Croix-Rouge sénégalaise a 50 ans !

Madagascar : La Coopération au rythme de l'Océan Indien

LE CICR EN ACTION

RCI : Les bienfaits d'un programme d'assistance économique

Nairobi : Centre Logistique du CICR : stimuler les efforts d'aide à l'Afrique et plus

Libye : Jean-Michel Monod, un humanitaire dans la guerre de Libye

www.cicr.org

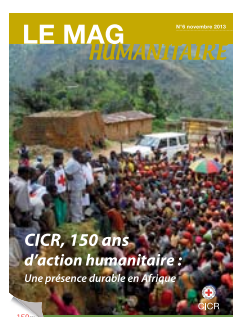


Photo couverture : BURUNDI-Kirombwe, Kanyosha. Attente d'une distribution d'aide par le CICR et la Croix-Rouge Burundaise.

© Bertrand Lamon /CICR

Editorial

Cette année, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) commémore son 150^{ème} anniversaire. Durant ce siècle et demi, il a protégé et assisté, partout dans le monde, des millions de personnes affectées par les conflits armés et les violences.

Face au traumatisme du sort réservé aux blessés lors de la bataille de Solférino, le Comité international de la Croix Rouge (le CICR) a été créé en 1863 par 5 Suisses : le philanthrope Henry Durant, le juriste Gustave Moynier, les docteurs Louis Appia et Théodore Maunoir et le général Dufour.

Cet anniversaire nous donne l'occasion de jeter un regard critique sur notre passé, mais aussi de réaffirmer les principes humanitaires qui guident notre action et nous permettent de mener à bien nos activités de par le monde. Une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante, qui nous permet d'accéder, parfois dans des conditions extrêmement difficiles, aux victimes des conflits armés et d'autres situations de violence. Une action basée sur le droit international humanitaire, que le CICR a constamment cherché à faire adapter à l'évolution des conflits.

Cette évolution pose de nombreux défis, comme l'emploi d'armes et de technologies nouvelles, la prolifération de groupes armés, la difficulté d'accéder aux personnes dans le besoin ou encore la multiplication d'organisations humanitaires, aux approches parfois divergentes. En collaboration avec ses partenaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le CICR s'efforce de relever ces défis. Son action et sa capacité d'adaptation ont été loués par la communauté internationale, notamment au travers de l'attribution de trois prix Nobel de la paix en 1917, 1944 et 1963.

En Afrique, le CICR a mené sa première action dès 1935 en plein conflit italo-éthiopien. Au travers de ses 30 délégations et missions sur ce continent, il tente actuellement de faire face aux besoins humanitaires des conflits passés et présents. Ce numéro du Mag Humanitaire lève le voile sur quelques uns des contextes africains dans lesquels le CICR est engagé, souvent dans la durée, auprès des populations vulnérables.

Les difficiles conditions de détention vécues par un ancien prisonnier devenu collaborateur du CICR ; le travail de nos collègues en faveur des personnes privées de liberté à Madagascar ; l'histoire poignante de Sifa, amputée à 8 ans, qui apprend à vivre avec une prothèse en République démocratique du Congo ; le drame vécu par des familles séparées ; ou bien encore les bienfaits d'un programme d'assistance économique...

...tels sont quelques uns des sujets au menu de ce nouveau numéro, qui se penche également sur la complexité de l'action humanitaire dans un contexte tel que la Libye, sur l'histoire de l'Émir Adbelkader, précurseur du droit international humanitaire, ou encore sur la guerre du Biafra.

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire du CICR et du 50^{ème} anniversaire de la Croix-Rouge sénégalaise, notre magazine veut également rendre hommage aux collaborateurs et aux volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui s'engagent, jour après jour, aux côtés de ceux qui souffrent.

Philippe GUINAND
Chef de la délégation régionale du
CICR à Dakar

Délégation régionale de Dakar

Rue 7 x B Point E
BP 5681 Dakar-Fann
T + 221 33 869 13 69
F + 221 33 824 14 16
E-mail : dak_dakar@icrc.org

Sous-délégation de Ziguinchor

Parcelles Assainies 1372
Goumel - BP 1044
T + 221 33 991 61 06
E-mail : zig_ziguinchor@icrc.org

Mission de Bissau

Bairro Thada, Rua 5 de Julho
Casa n 32 - BP 1028
T + 245 320 36 59
E-mail : bis_bissau@icrc.org

*Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs des articles et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).
Coordination : M. DIOUF, D. BENCZÉDI*

Artwork by greeneyezdesign.com

Somalie : la radio pour réunir les familles séparées

Bien que la situation humanitaire se soit quelque peu améliorée en Somalie, elle suscite encore de grandes préoccupations. Parmi celles-ci, le sort de plus de 10 000 Somaliens séparés de leurs proches. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) s'emploie à rétablir le contact entre les membres des familles dispersées, notamment à travers la radio.



Une petite fille communique avec ses parents grâce à l'aide du CICR et du Croissant-Rouge somalien (Somalie).

La radio restant le meilleur moyen d'atteindre une grande partie des Somaliens, le CICR et la BBC collaborent depuis de nombreuses années pour retrouver des personnes disparues. Chaque semaine, le CICR fournit les noms de 125 de ces personnes, que le service de la BBC en Somalie diffuse sur les ondes au cours d'une émission de 15 minutes qui passe cinq fois par semaine. Quand une personne entend son nom à la radio, elle s'adresse au CICR ou au Croissant-Rouge de Somalie afin d'être mise en contact avec les proches qui la recherchent.

Hashi, qui vit à Mogadiscio, a perdu le contact avec ses frères, ses sœurs et sa belle-famille. Il a présenté une demande de recherche au Croissant-Rouge de Somalie et ne manque jamais l'émission de la BBC. « J'ai cette radio à l'oreille tous les jours, dit-il. Je l'ai achetée exprès pour ça », dit-il.

Services de recherche locaux et internationaux

Le Croissant-Rouge de Somalie dispose de 23 bureaux dans le pays qui travaillent à aider les personnes à rétablir et à maintenir des liens avec leurs

proches en Somalie et à l'étranger. En 2012, 543 personnes ont demandé des recherches sur des membres de leurs familles ; 300 personnes ont ainsi pu être localisées et mises en contact avec leurs proches. Partout dans le monde, les personnes

« Chaque semaine, le CICR fournit les noms de 125 de ces personnes, que le service de la BBC en Somalie diffuse sur les ondes au cours d'une émission de 15 minutes. »

cherchant à rétablir le contact avec des membres de leurs familles dont elles ont été séparées suite à une crise, peuvent utiliser le site familylinks.icrc.org. Des spécialistes assureront alors le suivi individuel de leurs demandes. En 2012, les noms de 12 000 personnes recherchées par des proches ont été publiés sur le site. Les membres de la diaspora somalienne peuvent s'y connecter et y faire des recherches. ■

Fatuma Abdisalam ABDULLAHI
Responsable de la Communication
CICR Somalie

Sénégal : Médias en zone de conflit : la radio au service de l'action humanitaire en Casamance

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Croix-Rouge sénégalaise (CRS) interagissent avec les populations affectées par les violences grâce au partenariat passé avec les radios communautaires de Casamance.



Enregistrement d'une émission dans les locaux de la Radio FM Médina à Kambeng (Casamance, Sénégal).

En Casamance, le CICR et la CRS mènent de nombreuses activités en faveur des populations affectées par le conflit armé, activités qui ne sont pas toujours bien connues du public.

« Des volontaires appartenant à la Croix-Rouge sont par ailleurs, les principaux animateurs des émissions. »

Les modalités de travail et les spécificités des différentes composantes de la Croix-Rouge sont aussi parfois méconnues de la part des populations.

Traditionnellement, le CICR est en contact avec des publics qui doivent impérativement connaître sa mission et le droit international humanitaire. Des

séances de diffusion ou de formation sont ainsi organisées avec les porteurs d'armes, tels que les militaires, la gendarmerie ou encore le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). D'autres publics influents, tels que les autorités, la société civile ou les médias bénéficient également de séances d'information régulières sur les actions menées par le CICR.

Il est également primordial, pour le CICR, de pouvoir interagir avec les populations qui vivent dans les zones affectées par les violences. Ce dialogue, établi au travers des radios communautaires, contribue non seulement à mieux faire connaître les activités menées par la Croix-Rouge, mais également à engager un dialogue avec des populations bénéficiaires qui peuvent ainsi avoir une influence directe sur l'appui qu'elles reçoivent.

Un réseau de radios communautaires

Le partenariat avec les radios communautaires a été mis sur pied en 2011. La spécificité de ces radios réside dans le fait qu'elles font partie intégrante des communautés, auxquelles elles appartiennent. Considérées comme des médias de proximité, elles connaissent au mieux les préoccupations des communautés dont elles portent la voix.

Conscient de l'importance de ces radios, le CICR et les comités départementaux de la CRS de Bignona, Bounkiling et Goudomp ont signé une convention tripartite avec cinq radios communautaires : Awagna, Fogny, Kairaba, Pkumel et Kambeng. Ces radios sont basées en Casamance, au niveau des zones d'intervention du CICR, et ce sont les volontaires de la CRS, avec l'appui du CICR, qui sont les principaux animateurs de ces émissions.

Les ondes de l'humanitaire

Plusieurs émissions radiophoniques se sont déroulées sur des thématiques liées aux activités du CICR et de la CRS. Outre une meilleure compréhension des rôles respectifs de ces deux entités de la Croix-Rouge, ces émissions ont permis de débattre de problématiques telles que l'accès à la santé, à l'eau et à l'habitat, l'amélioration de l'hygiène au travers de programmes d'assainissement, l'importance des premiers secours et la gestion des catastrophes naturelles. D'autres émissions ont également porté sur le développement des jardins maraîchers au profit des femmes et sur l'importance des programmes de vaccination du bétail.

Ces émissions sont réalisées par les spécialistes de la Croix-Rouge directement impliqués dans les différents programmes. Ces derniers sont chargés d'expliquer aux auditeurs les activités mises en place, et de répondre aux questions posées par le public.



Le programme vu de la Croix-Rouge

« Les émissions nous permettent de mieux faire connaître la Croix-Rouge sénégalaise et d'échanger avec les populations des zones difficiles d'accès du département de Bignona. Nos activités sont relayées au travers de trois radios communautaires dans le cadre de ce partenariat qui nous a non seulement permis de résoudre un déficit de communication mais aussi d'accroître le nombre d'adhérents à la Croix-Rouge. »

Lamine Diédhiou, Président du comité départemental de la Croix-Rouge de Bignona.

Ces émissions, qui sont souvent réalisées en langues locales, permettent d'établir un dialogue interactif avec les auditeurs qui interviennent pour encourager les initiatives, poser des questions, partager des expériences personnelles ou encore formuler de nouvelles idées en vue d'améliorer l'aide fournie par la Croix-Rouge. Ces émissions contribuent donc à évaluer l'aide humanitaire fournie par la Croix-Rouge, tout en lui permettant d'être au plus près des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Depuis le lancement de ce programme, les émissions radiophoniques ont permis de toucher un public large et diversifié. Elles ont rempli un double objectif; d'abord en permettant à la Croix-Rouge d'améliorer sa communication avec certaines communautés de Casamance, afin de mieux cerner et mieux répondre à leurs besoins. Ensuite en permettant aux populations de mieux connaître les activités qui sont menées en leur faveur. ■

Lazar SAGNA
Chargé de la communication
CICR Ziguinchor

Awagna FM, une radio partenaire du programme

Awagna FM est une radio communautaire basée dans la commune de Bignona. Awagna signifie « paysan » en Diola, langue locale de la Casamance. Créée en 1999, la radio a pour principal objectif de donner la parole et un moyen de communication aux paysans, de stimuler le développement socio-économique de la région,

d'enseigner la culture locale et de promouvoir l'usage des langues locales. Elle développe plusieurs thématiques liées à l'agriculture, l'environnement, la santé, l'éducation et les droits des citoyens. Aujourd'hui, elle traite également des besoins spécifiques des femmes, ainsi que de problèmes socio-économiques comme la margina-

lisation de certains groupes ethniques et de la mendicité.

Parmi les langues utilisées par la radio, nous avons le diola, le manding, le bainounck, le pulaar, le balante, le wolof notamment.

M. Camara : « Je dois ma vie au CICR »

M. Camara est un opérateur radio qui travaille pour le CICR depuis plus de 20 ans. C'est un cinquantenaire mince, à la voix douce, qui est bien aimé et respecté par tous ses collègues. Il est également un ancien détenu, qui a passé une dizaine d'années dans le couloir de la mort dans son pays après y avoir participé à une tentative de coup d'Etat dans les années 1980. Camara parle de son expérience de prisonnier et de la façon dont le CICR l'a marqué à l'époque et encore aujourd'hui.

Combien de temps avez-vous été en détention et comment cela s'est-il produit ?

J'ai été emprisonné dans le couloir de la mort, pour avoir participé à un coup d'Etat populaire dans mon pays. Nous voulions en terminer avec les détournements de fonds publics, changer les croyances traditionnelles à savoir : « *que nos dirigeants étaient choisis pour nous, par Dieu, et non pas par le peuple* ». Nous voulions remplacer cela par un système socialiste égalitaire. J'ai été condamné à mort pour avoir voulu dire un mot sur ce qui se passe dans mon pays. En appel, ma peine a été commuée en prison à vie. Dix ans plus tard, j'ai été libéré suite à une grâce présidentielle.

Quelle a été votre expérience en prison ?

Nous avons été traités de façon inhumaine et confrontés à des conditions terribles. Nous étions enchaînés la plupart du temps. Il n'y avait pas d'accès à l'air frais et nous étions en isolement 24 heures par jour, sans possibilité de sortie de nos cellules.

Les détenus souffraient de malnutrition en raison de la nourriture de mauvaise qualité qui était servie. Des maladies comme le bérubéri, ont fait beaucoup de morts et de malades graves. Les matelas n'étaient pas fournis et les prisonniers étaient obligés de dormir sur des morceaux de bois sans aucune literie. Le CICR est venu nous rendre visite et a parlé aux autorités de nos conditions de vie. Grâce à son insistance, un bloc de cellules abritant des prisonniers politiques a été détruit ayant été jugé inadapté pour les êtres humains.

En tant que prisonnier politique, j'étais confiné dans une cellule individuelle, contrairement aux autres détenus qui étaient dans des unités plus grandes. Quand un détenu désobéissait aux règles de la prison, il était mis dans la cellule des condamnés, un espace très confiné où vous êtes obligés de rester debout toute la journée, ce qui entraîne des pieds enflés.

Par exemple, un détenu pris avec un stylo, du matériel pour écrire ou toute autre publication pouvait se retrouver dans cette cellule. J'ai été une fois accusé à tort de fumer une cigarette et ai été placé dans la cellule des condamnés. Pour prouver mon innocence, j'ai entrepris une grève de la faim pendant quatre jours et c'est ce qui a incité les autorités à me sortir de là.

Dans la cellule des condamnés, les détenus étaient délaissés sans soins et laissés pour morts, et recevaient seulement une poignée de riz blanc sans sauce ni ragoût. Nous avons tous cru que nous allions mourir dans de telles conditions de vie médiocres. Encore une fois, grâce à l'insistance du CICR, les cellules des condamnés ont finalement été démolies.

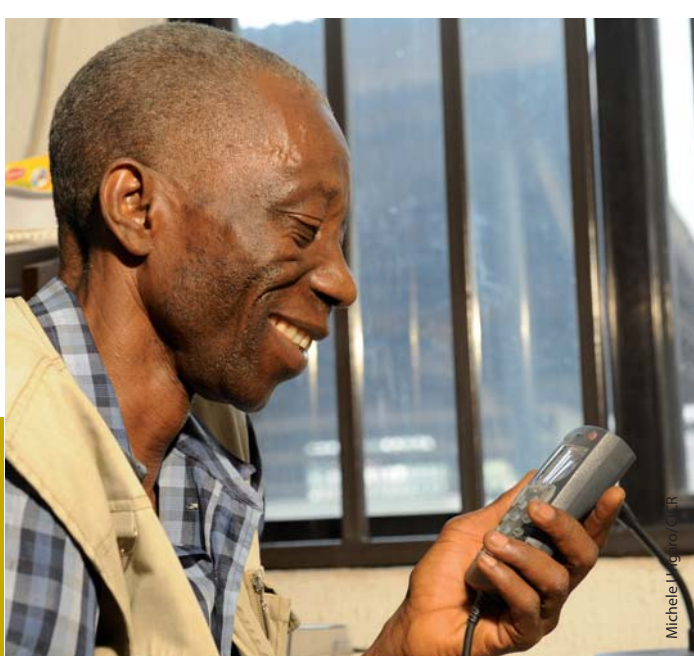
Par quels autres moyens le CICR vous a-t-il marqué vous et les autres détenus ?

Les visites du CICR aidaient beaucoup à réduire la misère dans les prisons ... Beaucoup d'abus sur les êtres humains peuvent avoir lieu derrière des portes closes, quand personne n'ose regarder ce qui s'y passe.

Les délégués ont apporté une lueur d'espoir, et ont expliqué aux autorités les droits des prisonniers à des conditions de vie décentes. Leurs visites garantissaient que les détenus soient traités avec une certaine forme de dignité et de respect. Cela se traduisait par la mise à disposition d'une nourriture meilleure, de fournitures médicales, de couvertures et un accès aux journaux. Des kits de volley-ball et de tennis de table étaient également fournis, ce qui nous permettait d'exercer une forme d'activité physique.

Les délégués peuvent ne pas le réaliser pleinement, mais les détenus qui reçoivent l'aide du CICR savent combien elle est précieuse.

Lors des visites, l'équipe du CICR était également autorisée à nous parler en privé. Les responsables



M. Camara, en plein travail dans la salle d'opération radio du CICR à Abuja.

de la sécurité de la prison n'étaient pas à portée de voix. Cela nous inspirait confiance pour parler aux délégués de notre situation. Certains d'entre nous qui avaient été les seuls soutiens de nos familles étaient inquiets pour nos proches. Le CICR soutenait les familles des détenus politiques avec du riz et de l'huile pour la cuisson.

Qu'est-il arrivé après avoir été libéré de prison?

Je suis retourné à la maison de mon père, où ma femme et son fils vivaient aussi, mais je ne dormais jamais à la maison la nuit. Je me souviens qu'il y avait six chiens dans notre maison et que deux d'entre eux avaient été tués par des balles AK 47, uniquement utilisées par les militaires.

Mon père me disait : « *La prochaine fois, ça pourrait être toi !* ». Je savais que ma vie était en danger. J'étais suivi par des hommes en civil et souvent arrêté de nouveau pour interrogatoire, sans motif. Je n'avais nulle part où me cacher, donc après quelques mois, j'ai décidé de quitter mon pays. Je suis venu au Nigeria où j'avais quelques amis qui avaient offert de m'aider, mais par la suite ils ont commencé à s'inquiéter de leur sécurité et ont fini par couper tous les liens. Je sentais que tout le monde m'avait abandonné. Quand vous êtes en difficulté, vous n'avez pas d'amis.

J'avais besoin de trouver un moyen de survivre. J'ai découvert que le CICR avait un bureau à Lagos et y j'y suis allé. Heureusement pour moi, le même délégué qui m'avait rendu visite dans ma cellule de prison travaillait là-bas!

Il avait une bonne mémoire et m'avait reconnu immédiatement. Je lui ai raconté ce qui s'était passé depuis ma sortie de prison et lui ai demandé de me trouver un travail de nettoyage pour me soutenir. Je savais comment faire fonctionner la radio, alors j'ai obtenu un emploi comme opérateur radio.

Etes-vous retourné dans votre pays natal depuis?

Jamais. Après tout ce que j'ai vécu, je ne m'y sentirais pas en sécurité, même aujourd'hui. En 1995, grâce à un ami, je suis entré en contact avec ma famille et nous avons gardé contact depuis, mais je ne suis jamais retourné pour voir mon fils et mes trois petits-enfants.

Depuis combien de temps êtes-vous avec le CICR et à quoi ressemble votre vie maintenant ?

J'ai commencé à travailler pour le CICR il ya plus de 20 ans, en juillet 1992. Le CICR m'a donné une deuxième chance dans la vie. Depuis, je me suis remarié ici au Nigeria et j'ai trois beaux enfants. En 2003, lorsque la délégation de Lagos a fermé, je me suis déplacé avec le CICR à Abuja. Je dois beaucoup au CICR. Je lui dois ma vie.

A quoi ressemble votre journée typique de travail? En tant qu'opérateur radio, je maintiens le contact avec nos équipes sur le terrain. Rester en contact régulier avec la délégation est vital pour leur sécurité lorsqu'ils voyagent à travers le Nigeria, en particulier dans les régions du Nord-Est.

Je maintiens également une base de données « *Log Mobile de terrain* » où sont enregistrés tous les contacts avec des détails tels que le code du véhicule, le nom du conducteur et des passagers, l'heure et le point de départ, la destination et l'heure de tous les contacts établis, etc . Il peut y avoir cinq ou plusieurs équipes sur le terrain en même temps, et des heures de contact fixes sont agencées avec chacun d'eux. Par conséquent, certaines journées sont très remplies.

J'apprécie le travail en équipe au CICR. L'information dont j'ai besoin est toujours disponible et toute l'équipe est très solidaire. ■

Propos recueillis par Aleksandra Matijevic Mosimann,
Coordonnatrice Communication, CICR Nigeria

Madagascar : Andohery Andrianarinony : « Humaniser les conditions en détention »

Andohery Andrianarinony, ou plus familièrement Ando, est juriste de formation et assistante de programme protection au sein de la Délégation régionale du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour l'océan Indien. Du haut de ses 25 ans et avec beaucoup de conviction, elle nous explique l'importance du travail que l'équipe *Protection* réalise dans les maisons centrales de détention à Madagascar.



Ando lors d'une visite à la maison d'arrêt d'Antanimora, la plus grande du pays (Madagascar).

convaincue de l'importance de la justice pour le bien-être d'une société. Plus tard, à l'université, j'ai préparé un exposé sur les droits des détenus. Les autres étudiants avaient un peu peur de visiter une prison, alors je me suis lancée ! Plus tard, j'ai postulé pour faire un stage à la Direction régionale de l'Administration pénitentiaire de Fianarantsoa (où j'étudiais alors), afin de creuser ce sujet pour mon « mini » mémoire de licence. Et depuis, je ne m'en fatigue pas, et il reste beaucoup à faire !

En quoi consiste ton travail au sein du CICR à Madagascar ?

J'accompagne les délégués protection lors des visites de prison et sers notamment d'interprète lors des entretiens avec les personnes détenues. Les objectifs et principes du travail restent les mêmes qu'ailleurs, notamment pour ce qui a trait à la prévention des mauvais traitements, la préservation des liens familiaux, des conditions de détention dignes et le respect des garanties judiciaires. Ce dernier volet est presque un programme à part entière ici, et nous collaborons étroitement sur le sujet avec les différentes autorités pénitentiaires et judiciaires. Avec l'accord des autorités, nous vérifions systématiquement les titres de détention des détenus pour nous assurer que l'incarcération d'une personne est conforme à la loi. Si on constate un problème, on se réfère aux autorités pénitentiaires ou, si nécessaire, aux autorités judiciaires pour régulariser la situation. Avant, retrouver le dossier d'un détenu relevait souvent d'un véritable défi ! Le CICR a aidé à la réorganisation du classement et des dossiers dans plusieurs greffes pénitentiaires du pays. Aujourd'hui, on voit la différence, les dossiers sont généralement à jour et bien tenus !

Quelles sont les contraintes que tu rencontres dans ton travail ?

Les témoignages des détenus sont ce qui me touche le plus, on se rend compte des souffrances individuelles... Malheureusement, peu de détenus ont assez d'argent pour se payer un avocat et souvent personne ne leur explique clairement leurs droits. En tant que juriste, j'essaie de les aider à

Depuis quand travailles-tu en faveur des personnes détenues ?

Cela fait environ trois ans que je travaille sur ces problématiques avec des organisations humanitaires. Avant d'intégrer l'équipe du CICR à Tana, j'étais juriste et animatrice du Programme prison au sein de l'ONG Médecins du Monde. En octobre 2011, quand j'ai commencé avec le CICR, j'avais déjà un solide bagage dans ce milieu (sourire).

D'où viennent cet intérêt et cette motivation pour le milieu carcéral ?

Je viens d'une famille de juristes et j'ai grandi entourée de personnes qui s'intéressaient au droit. Cela m'a inspirée depuis mon enfance et m'a

Le CICR dans l'Océan Indien

Présent dans l'Océan Indien depuis une quinzaine d'années, le CICR a renforcé sa présence dans la sous-région en 2011 grâce à l'ouverture d'une Délégation régionale basée à Madagascar. Depuis, le CICR y mène un travail assidu pour améliorer les conditions de vie des personnes privées de liberté (à Madagascar et aux Comores), et promouvoir le respect des normes et principes internationaux auprès des forces de l'ordre (à Madagascar). La délégation apporte aussi un soutien opérationnel et institutionnel aux

quatre Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles, et œuvre afin de promouvoir l'intégration du droit international humanitaire (DIH) dans ces quatre pays.

En 2012, le CICR a, entre autre :

- Visité 10'280 détenus dans 16 prisons de Madagascar (soit environ 55% de la population carcérale du pays) et 211 détenus aux Comores;
- Appuyé l'administration pénitentiaire dans 10 prisons du

pays (ce chiffre augmente à 26 en 2013). Le CICR a amélioré les conditions de vie de 8'947 détenus, en fournissant de la nourriture (et assurant la mise en place d'une veille nutritionnelle), et des produits essentiels de ménage et d'hygiène ; en organisant des campagnes de lutte anti-vectorielle et, conjointement avec l'Institut Pasteur, de lutte contre les rats et prévention contre la peste ; et a conduit des travaux importants pour améliorer ou réhabiliter les infrastructures.

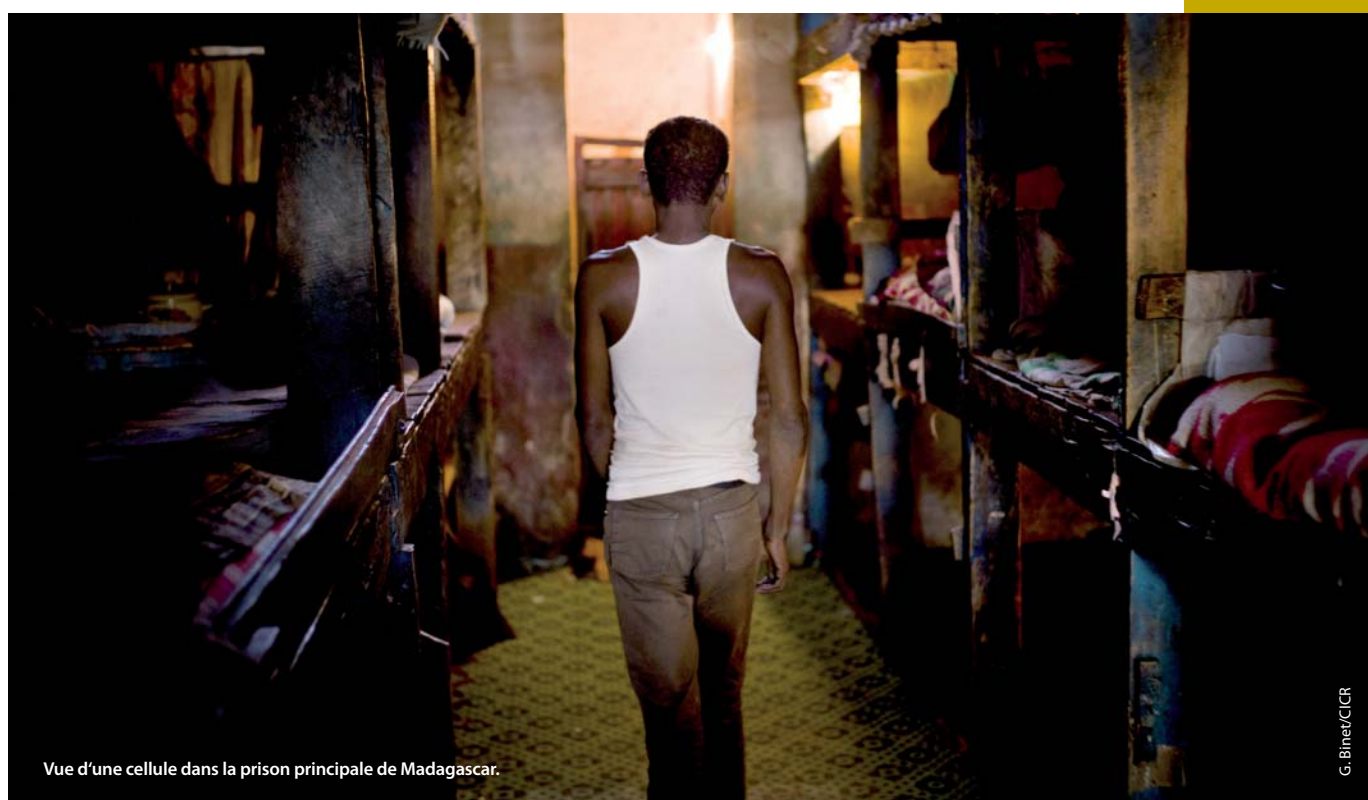
mieux comprendre leur situation juridique lorsque je le peux, mais nous ne sommes pas des avocats et il y a donc des limites à ce que nous pouvons faire.

La bonne volonté des autorités pénitentiaires joue pour beaucoup dans les améliorations qu'on constate (ou pas) dans une prison. Les mesures prises sur place pour assurer le respect des droits des détenus peuvent faire toute la différence dans le régime de détention et le traitement qui leur est réservé. Mais il y a aussi des choses qui les dépassent et qui nécessitent l'engagement des autorités centrales. Le dialogue et la coopération que le CICR a développé aux différents niveaux de l'administration pénitentiaire nous permet d'avoir une vision globale des problèmes et d'être écoutés. Mais, aussi bien pour l'administration pénitentiaire que pour nous, ça reste un travail de longue haleine.

Tu parais passionnée par ce que tu fais. Qu'est-ce que tu aimes le plus dans ton travail?

La petite satisfaction qu'on ressent à chaque fois qu'on réussit à régler un problème et qu'on voit la différence que cela fait pour la personne. On cherche aussi, lorsque possible, à restaurer les liens familiaux. Récemment, j'ai pu aider à faciliter la rencontre entre une mère détenue et ses enfants de 5 et 2 ans. La mère ne les avait pas revus depuis son arrestation, quand son petit dernier n'avait que quelques mois. Ce dernier ne la reconnaissait pas...Mais les retrouvailles étaient très émouvantes. ■

Interview réalisée par Narindra RAKOTONANAHARY
Chargée de communication, Délégation Régionale
pour l'Océan Indien, CICR, Madagascar



Vue d'une cellule dans la prison principale de Madagascar.

G. Binet/CICR

Le CICR, une carte d'identité humanitaire



Pumula - Un médecin du CICR et une infirmière en train de distribuer 1000 moustiquaires à des mères de famille (Zimbabwe).

Le CICR, créé en 1863, œuvre dans le monde entier pour fournir une assistance humanitaire aux personnes frappées par un conflit ou une situation de violence armée et faire connaître les règles qui protègent les victimes de la guerre. Institution neutre et indépendante, son mandat découle essentiellement des Conventions de Genève de 1949. Basée à Genève, en Suisse, elle emploie quelque 12 000 personnes dans 80 pays ; elle est financée principalement par des dons provenant de gouvernements et de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le CICR a été fondé grâce au travail d'Henry Dunant, un Suisse, à la bataille de Solferino (1859), où des milliers de soldats français, autrichiens et italiens ont été blessés et abandonnés à leur sort, sans soins médicaux. Le livre de Dunant, *Un souvenir de Solferino* (1862), a conduit à l'adoption de la 1^{re} Convention de Genève (1864), qui établit des règles visant à protéger les soldats blessés et le personnel médical, et à la création de sociétés de secours dans chaque pays.

Ces organismes se sont fait connaître sous le nom de Sociétés de la Croix-Rouge, en référence à l'emblème universel adopté pour identifier et pro-

téger les unités médicales. (L'emblème du croissant rouge a été introduit dans les années 1880.)

Depuis sa fondation, le CICR a rempli sa mission humanitaire dans la plupart des conflits qui ont eu lieu dans le monde. Il s'est continuellement attaché à persuader les États d'étendre la protection juridique des victimes de la guerre, afin d'atténuer leurs souffrances.

Le CICR, les Sociétés nationales et leur Fédération internationale forment le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans les situations de conflit armé, le CICR coordonne les opérations menées par ses partenaires du Mouvement.

Le CICR est investi d'un mandat international permanent pour mener à bien son action. Ce mandat, découle des Conventions de Genève de 1949, que tous les États du monde ont acceptées, et des Statuts du Mouvement. Cependant, le CICR reste une institution privée régie par le droit suisse qui est totalement indépendante dans sa gouvernance et ses décisions opérationnelles. Le Comité lui-même se compose de 25 membres au maximum, cooptés et tous suisses. Dans son travail, le CICR respecte les principes fondamentaux du Mouvement, notam-

ment la neutralité, l'impartialité et l'indépendance.

Le budget annuel du CICR, au cours de ces dernières années, s'est élevé à un milliard de francs suisses environ. Ses principaux donateurs sont les gouvernements, les organisations régionales, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les autorités municipales, le secteur privé et les particuliers. Les Sociétés nationales apportent aussi une contribution importante en termes de personnel spécialisé. Les comptes du CICR sont exposés chaque année dans le rapport annuel.

Plus de 1 400 personnes, spécialistes et généralistes, sont actuellement déployées à travers le monde, en mission sur le terrain pour le CICR. Elles travaillent avec quelque 11 000 employés locaux, et leurs activités sont soutenues et coordonnées par quelque 800 collaborateurs basés au siège, à Genève. Les collaborateurs expatriés peuvent être originaires de n'importe quel pays du monde; l'institution garantit l'égalité des chances en matière d'emploi.

Le CICR gère différents fonds spéciaux et prix, attribués respectivement aux Sociétés nationales, afin de les aider dans leur travail, et aux collaborateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en reconnaissance des services rendus ou pour leur fournir une assistance pratique en cas de difficultés financières. ■

Source : www.icrc.org

Rapport d'activités 2012 (Extraits)

- Plus de 6,2 millions de personnes ont reçu une assistance alimentaire et plus de 2,8 millions une aide sous forme d'ustensiles de ménage et articles d'hygiène de première nécessité.
- Les projets d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de construction du CICR ont bénéficié à plus de 22 millions de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants.
- Près de 7,1 millions de patients ont été soignés dans des structures de santé soutenues par le CICR.
- Les délégués de l'institution ont visité quelque 500 000 détenus dans 97 pays, dont des détenus placés sous l'autorité des tribunaux internationaux.
- Le CICR a remis plus de 279 000 messages Croix-Rouge, dont environ 50 000 échangés entre des détenus et leurs proches, qui ont permis à des membres de familles dispersées par des hostilités ou d'autres crises de rétablir le contact.
- L'institution a facilité plus de 209 000 appels téléphoniques entre des familles et leurs proches, le plus souvent entre des détenus et les leurs.



Traversée à pirogue de la Rivière Lindi (Kisangani, RDC).

Carl de Keyser/CICR

CENTRAFRIQUE : Des enfants associés aux groupes armés retrouvent leurs familles



Les enfants saluent les formateurs du Centre de transit au moment de la séparation.

Un personnel CICR délivre le contenu d'un message croix-rouge à une fille sortie d'un groupe armé. Sa maman l'informe du décès de son papa pendant que la fille était en formation au Centre de transit et d'orientation (CTO) à Bangui.



Les 14 enfants sortis des groupes armés installent leurs bagages dans le véhicule du CICR.

Toutes les photos :
Romaric Bekourou /CICR



Les enfants prennent place dans l'avion du CICR. Ils reverront bientôt leurs parents après neuf longs mois de séparation.



Ils descendent de l'avion du CICR à la rencontre de leurs parents dans le Nord-est de la République centrafricaine.



Aérodrome de Gordil (Nord-est de la République centrafricaine) : un père heureux de retrouver sa fille sortie d'un groupe armé grâce au CICR.

Un peu d'histoire... L'Émir Abdelkader, un précurseur du droit humanitaire

Figure hautement respectée pour son humanité, l'Émir Abdelkader est malheureusement insuffisamment connu du grand public et même de certains spécialistes.



On fait souvent remonter l'origine du droit international humanitaire moderne au *Code Lieber* et aux conventions de Genève. Le *Code Lieber*, s'adressant aux armées Nordistes pendant la guerre de sécession américaine, est entré en vigueur en 1863. La première Convention de Genève, ancêtre de celles de 1949, a été adoptée en 1864. Mais se focaliser sur le développement normatif des années 1863 et 64 constituerait une myopie historique, car il n'y a pas eu de guerre sans quelques normes, vagues ou précises, pour présider au déclenchement des hostilités, à leur conduite et à leur fin.

L'Émir Abdelkader (1807-1883) a été une personnalité brillante tant sur le plan militaire que dans le domaine humanitaire. Son éducation religieuse (soufie) et sa désignation comme Émir, à l'âge de vingt trois ans, l'imposent comme le chef temporel et spirituel musulman de la lutte contre l'envahisseur colonial. Ses exploits de chef de guerre l'ont fait apparaître comme le symbole de la résistance et ont contribué à lui faire vivre des situations où les nécessités de la guerre et celles de la préservation de la dignité humaine étaient douloureusement confrontées. Malgré sa détermination à vaincre l'ennemi, il se fait également remarquer par son humanisme et sa préoccupation d'alléger les souffrances des prisonniers de guerre. Bien que ses qualités de stratège aient fait l'admiration de

ses ennemis, l'Émir avoua un jour à l'évêque d'Alger, Mgr Dupuch : « *Je ne suis pas né pour devenir un homme de guerre, j'aurais dû être toute ma vie un homme d'études et de prière.* »

L'Émir Abdelkader prônait par ailleurs le dialogue, la tolérance et le rapprochement entre les religions du Livre. Son humanisme plonge ses racines dans la pensée éthique des grands soufis comme Mohieddine Ibn-Arabi (1165-1240) ou encore Salah Ed-dine El Ayyoubi (Saladin), connu pour sa clémence envers les prisonniers chrétiens lors de la prise de Jérusalem en 1187.

Protecteur des prisonniers de guerre

En 1843, l'Émir Abdelkader a promulgué un décret, récompensant pécuniairement celui qui amènerait aux autorités un Français ou un Chrétien sain et sauf. Si la responsabilité de la Puissance détentrice pour la protection des prisonniers de guerre ne sera mise en évidence qu'après la première guerre mondiale, dans les Conventions de Genève de 1929, le décret de l'Émir visait déjà le même but : sauvegarder la vie des prisonniers. Qui plus est, il menaçait celui qui violerait cette règle « *de la sanction la plus sévère* ». L'actualité internationale nous montre que cette règle n'a rien perdu de sa pertinence plus d'un siècle et demi plus tard :

« *Il est décrété que tout Arabe qui amènera un soldat français, ou un chrétien, sain et sauf, recevra une récompense d'un montant de 40 Francs, pour un homme, et de 50 Francs, pour une femme. Tout Arabe, ayant un Français ou un chrétien en sa possession, est tenu pour responsable de la façon dont il est traité. Il est en outre tenu, sous peine de la sanction la plus sévère, de conduire sans délai le prisonnier soit au Khalifa le plus proche, soit devant le Sultan lui-même. Ce faisant, il recevra la récompense promise. Au cas où un prisonnier se plaindrait des plus légers sévices, l'Arabe qui l'a capturé perdra tout droit à la récompense indiquée.* »

L'attention qu'il portait à ses prisonniers est illustrée par une lettre adressée à Mgr Dupuch :

« *Envoyez un prêtre dans mon camp. Il ne manquera de rien. Je veillerai à ce qu'il soit honoré et respecté comme il convient à celui qui est revêtu de la noble*

dignité d'homme de Dieu et de représentant de son évêque. Il priera chaque jour avec les prisonniers, il les reconfortera, il correspondra avec leurs familles. Il pourra ainsi leur procurer le moyen de recevoir de l'argent, des vêtements, des livres, en un mot tout ce dont ils peuvent avoir le désir ou le besoin, pour adoucir les rigueurs de leur captivité. »

Partisan du dialogue inter-religieux

Nombreux sont les articles des Conventions de Genève qui traitent du sujet, mais le même esprit les anime. L'Émir a ainsi donné à l'avance et sans le savoir une description fidèle de ce qui constitue aujourd'hui encore le travail quotidien des délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : apporter réconfort aux détenus, s'assurer que leurs droits soient respectés et rassurer leurs familles.

D'autres exemples pourraient encore être cités, comme en 1860 quand l'Émir, au risque de sa propre vie, prit la défense des chrétiens de Damas lors d'affrontements religieux. Il n'hésita pas à mettre

en péril sa vie et celle de ses soldats pour préserver celle de milliers de chrétiens, allant même jusqu'à offrir l'hospitalité à certains d'entre eux.

L'accentuation des tensions dans le monde aujourd'hui et les violations répétées des principes humanitaires donnent à l'œuvre de l'Émir une dimension immortelle. Tant par sa pensée que par son action avant-gardistes, l'Émir Abdelkader nous apporte la preuve que les valeurs sur lesquelles repose le droit international humanitaire sont incontestablement universelles. ■

Mohamed Abdelmajid BEN AHMED
Conseiller de la délégation régionale
CICR - Tunis

Références

Henry Dunant, in « Notice sur la Régence de Tunis », écrit en 1857, éd. SERVICED, Tunis 2012

Lettre de l'Émir à Monseigneur Dupuch - Charles Henry Churchill, « La vie d'Abdelkader », Alger, SNED, 1981, p. 223.

Extrait du décret de 1843 - Charles Henry Churchill, « La vie d'Abdelkader », Alger, SNED, 1981, p. 229.

La bataille de Solferino, la 1^{ère} Convention de Genève et au-delà

L'affrontement décisif lors de la guerre pour l'unité italienne : la souffrance des blessés, abandonnés à leur sort, a constitué la source d'inspiration pour la fondation de la Croix-Rouge.

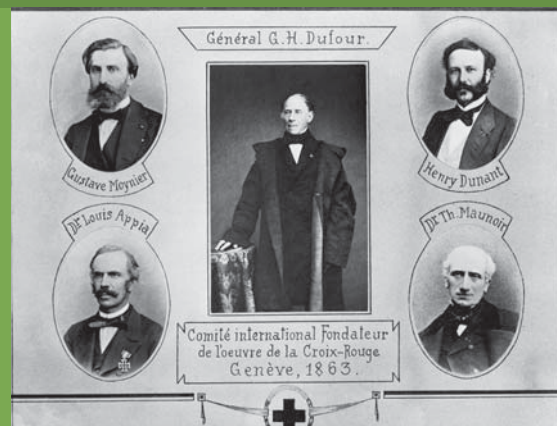
Le 24 juin 1859, lors de la guerre pour l'unité italienne, les armées franco-sardes affrontent les troupes autrichiennes autour de la petite ville de **Solferino** en Italie du Nord. Ce jour-là, un citoyen genevois, **Henry Dunant**, cherche à rencontrer Napoléon III pour des questions d'ordre personnel. Le soir de la bataille, Dunant arrive dans le village voisin de Castiglione, où se sont réfugiés plus de 9 000 blessés. Jour et nuit, à la *Chiesa Maggiore* où s'entassaient quelque 5 000 blessés, Dunant et les femmes du lieu leur donnent à boire, lavent et pansent leurs blessures, leur distribuent du tabac, des tisanes et des fruits. Dunant reste à Castiglione jusqu'au 27 juin, puis reprend la route ; il rentre à Genève le 11 juillet. Il est en proie à des difficultés financières, mais il ne peut oublier ce qu'il a vu et, en 1862, il publie un ouvrage intitulé *Un Souvenir de Solferino*. Il y décrit la bataille, puis les blessés de la *Chiesa Maggiore* et conclut son récit par une question :

« N'y aurait-il pas moyen, pendant une période de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre ? » De cette question est issue l'institution de la Croix-Rouge. Il demande également aux autorités militaires de différentes nationalités si elles pourraient formuler « (...)

quelque principe international, conventionnel et sacré, lequel une fois agréé et ratifié, servirait de base à des sociétés de secours pour les blessés dans les divers pays de l'Europe ? ». Cette deuxième question est à l'origine des **Conventions de Genève**. L'ouvrage de Henry Dunant remporte un énorme succès ; il est traduit dans pratiquement toutes les langues d'Europe et il est lu par les personnalités les plus influentes de l'époque. Parmi elles, le citoyen genevois, avocat, président d'une société locale de bienfaisance (« *La Société genevoise d'utilité publique* »), Gustave Moynier. Le 9 février 1863, il présente les conclusions de l'ouvrage de Dunant à la Société qu'il préside. Celle-ci crée une commission de cinq membres qu'elle charge d'étudier les propositions de Dunant.

Cette commission de cinq membres - Moynier, Dunant, le général Dufour et les docteurs Appia et Maunoir - est à l'origine du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Elle se réunit pour la première fois le 17 février 1863. D'emblée, elle constate que les volontaires imaginés par Henry Dunant ne pourront agir efficacement, sans risque d'être repoussés par les officiers et les soldats, que s'ils se différencient des simples civils par un signe distinctif et sont protégés des combats. C'est là le concept de la neutralisation des services sanitaires et des infirmiers volontaires.

Le 25 août 1863, le Comité international décide de réunir à Genève, sous sa propre responsabilité, une Conférence internationale pour étudier les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les



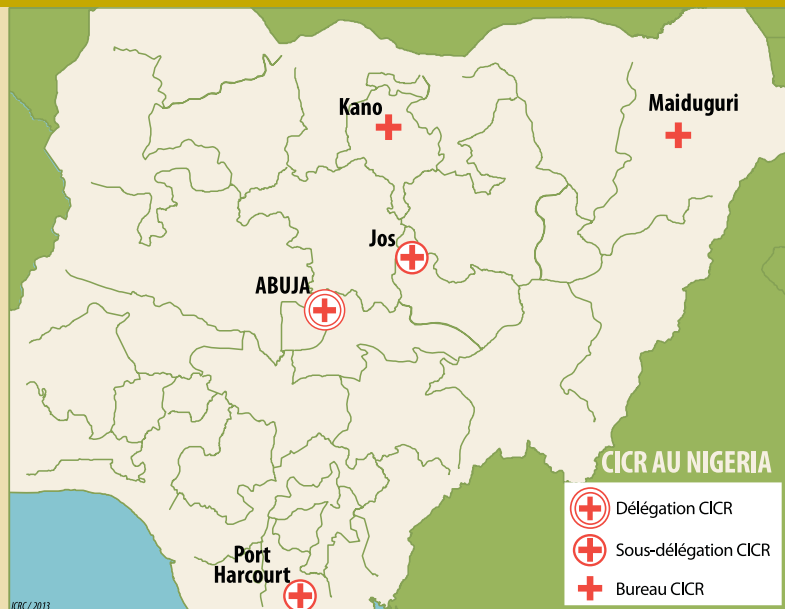
armées. Il envoie donc une convocation à tous les gouvernements des pays européens et à de nombreuses personnalités. La Conférence est ouverte le 26 octobre 1863 par le général Dufour. Elle réunit 36 personnes, dont 14 délégués de gouvernements, 6 délégués de diverses organisations et 7 personnes venues à titre privé. Ce caractère hybride, à la fois public et privé, s'est perpétré dans les **Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**. Aujourd'hui, en effet, y participent les délégations des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, celles des États parties aux Conventions de Genève et des observateurs (principalement des organisations non gouvernementales).

La Conférence de 1863 adopte pour base de discussion un « *Projet de Concordat* » préparé par le Comité international.

Source : CICR

Un peu d'histoire... Le CICR au Nigéria, de juillet 1967 à février 1970

Le CICR est arrivé au Nigeria pour la première fois en juillet 1967 lors de la guerre civile (gouvernement fédéral Vs Biafra) pour mener à bien les tâches qui lui incombent en vertu des Conventions de Genève. Les représentants du CICR y ont visité des détenus, ont transmis des centaines de messages familiaux au travers de l'Agence centrale de recherche (Central Tracing Agency) et ont prodigué des soins médicaux aux blessés et malades des deux côtés du front. Le CICR y a mené une des plus grandes opérations de secours de son histoire.



gouvernementales et privées et d'un grand nombre de donateurs.

Ainsi le CICR a lancé vaste une opération en demandant à 30 Sociétés nationales de mener un plaidoyer auprès de leurs gouvernements respectifs et de la population, afin d'obtenir des secours et les moyens de transport nécessaires au sauvetage de quelque 600.000 personnes déplacées du Biafra.

Au total, 6404 tonnes de secours ont été dépêchées au Biafra à travers 675 vols aériens afin d'assurer la subsistance de plus de 850.000 femmes et enfants. Outre l'assistance médicale, le CICR a également fourni 20.000 tonnes de matériel de secours et près de 450 véhicules à la Croix-Rouge.

En collaboration avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge un appel conjoint à hauteur de 24 millions de francs suisses, a été lancé pour financer les opérations de secours de la Croix-Rouge du Nigéria. ■

Sybil Tonne Sagay / Beat Mosimann,
CICR Nigeria

L'action déployée au Nigéria était rendue nécessaire au regard des besoins croissants d'approvisionnement en vivres et en médicaments des populations civiles pendant le conflit. Cette opération de secours de grande envergure a été possible grâce à l'aide des gouvernements, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge (SNCR), des agences

La délégation du CICR au Nigéria

En 1988, le CICR est revenu au Nigéria afin d'y établir une délégation régionale à Lagos. Entre 1998 et 2003, les activités principales du CICR au Nigéria comprenaient la diffusion du droit international humanitaire (DIH) parmi les forces armées et dans les milieux académiques, ainsi que le renforcement des capacités de la Croix-Rouge nigériane.

En 1994, au début de la guerre pour le contrôle de la péninsule de Bakassi entre le Nigéria et le Cameroun, le CICR a lancé un appel au respect du DIH à l'endroit des belligérants. Depuis 2004, suite

aux violences armées dans le delta du Niger (au sud du pays), ainsi que dans les régions du centre et du nord, le CICR a assisté les personnes affectées avec des médicaments et des biens de première nécessité, parfois en coopération avec la Croix-Rouge nigériane.

Depuis 2009, le CICR est devenu plus opérationnel, couvrant 10 États clés dans les mêmes régions et dernièrement, dans le nord-est du Nigeria. En 2013, on compte un personnel local et expatrié de plus de 100 personnes à la délégation principale à Abuja, dans les sous-délégations à Port- Harcourt, Jos

et dans les bureaux de Kano et Maiduguri. Les principales activités du CICR sont : les visites aux personnes privées de liberté, la formation de secouristes dans les communautés n'ayant pas accès aux soins médicaux, l'aide d'urgence aux groupes vulnérables, dont les veuves dans le nord-est, la promotion du DIH et des règles applicables aux opérations de sécurité intérieure notamment. En outre la délégation mène un ensemble d'activités humanitaires pour faire face aux conséquences de la violence armée et pour le renforcement des capacités de la Croix-Rouge nigériane.

Le CICR et la crise rwandaise (1994)*

Au Rwanda, le CICR continue de faire face aux conséquences, sur le plan humanitaire, du génocide et des conflits armés passés et actuels dans la région. Ses programmes visent à répondre aux besoins des personnes privées de liberté et des mineurs et enfants non accompagnés. L'institution soutient les activités humanitaires de la Croix-Rouge rwandaise et contribue à promouvoir l'adhésion aux instruments du droit international humanitaire (DIH) et leur mise en œuvre.

Une présence depuis 1990

Le CICR a ouvert une délégation au Rwanda en 1990. Le Rwanda a connu un essor socioéconomique tangible depuis le génocide de 1994, grâce à un large appui international et au développement de ses relations commerciales. Le pays a rétabli ses relations diplomatiques avec la République démocratique du Congo et la France, et a été admis au sein du Commonwealth.

Néanmoins, les conséquences, sur le plan humanitaire, du génocide et des conflits armés passés et actuels dans la région constituent aujourd'hui encore un lourd fardeau. Le Rwanda abrite quelque 55 000 réfugiés de pays voisins, et plus de 50 000 réfugiés rwandais vivent dans d'autres pays de la région. Plus de cinq ans après son lancement officiel, le processus engagé par les juridictions semi-traditionnelles (ou gacacas), qui ont traité quelque 1,5 million de cas, touche à sa fin. Environ 42 000 personnes condamnées pour génocide purgent des peines d'emprisonnement souvent longues. En outre, des dizaines de milliers d'orphelins ont besoin d'assistance et de protection. Un nombre considérable d'anciens porteurs d'armes continuent de rentrer au Rwanda dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration organisées par les Nations Unies

* Ce texte déjà publié sur le site du CICR, est repris à titre de rappel historique, il date du mois d'octobre 2010



Gitarama, Rwanda, 1996. Suite aux massacres de 1994, des dizaines de milliers de personnes accusées d'avoir participé aux tueries sont incarcérées, dans des conditions rendues particulièrement difficiles en raison de la surpopulation. Le CICR visite régulièrement les prisons, entreprend de nombreuses démarches auprès des autorités et distribue une assistance d'urgence.

La guerre du Biafra, ou guerre civile du Nigeria



Nigeria 1968. Un enfant attend de recevoir des tickets d'approvisionnement en lait et poisson dans un centre d'alimentation.

Durant la guerre civile au Nigeria, les deux parties au conflit ont reconnu au Comité international de la Croix-Rouge son rôle d'intermédiaire neutre et lui ont fait parvenir des assurances quant à leur volonté de respecter les Conventions de Genève. Pour la première fois en Afrique, le Gouvernement militaire fédéral a rédigé et ordonné la publication pour ses troupes d'un code de conduite, inspiré des principes contenus dans les Conventions.

Dès le mois de juillet 1967, le CICR est intervenu dans les territoires des deux parties en guerre, pour visiter les personnes détenues en relation avec le conflit, transmettre des centaines de messages personnels des deux côtés du front et assurer les soins aux blessés et aux malades.

Parallèlement, le CICR mit sur pied l'une des plus vastes opérations de secours de l'histoire de la Croix-Rouge. Les besoins grandissants, en vivres et en médicaments, des populations civiles rendirent cette opération nécessaire. Celle-ci put se développer, malgré des conditions difficiles, grâce au concours de Gouvernements, de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, d'agences internationales - gouvernementales et privées - et grâce aussi à une multitude de dons personnels.

Près de 1'820 personnes (des délégués, des médecins, des spécialistes, des employés et des manutentionnaires) ont été engagées dans les opérations. Le CICR tient à rendre hommage à son personnel et à ses pilotes qui ont perdu la vie au cours de cette action.

Le CICR assistait quotidiennement près d'un million de personnes dans le territoire fédéral et près d'un million et demi dans l'ex-zone sécessionniste, grâce à 909 centres de distribution.

Pas moins de 120.000 tonnes de vivres et de médicaments furent acheminés par le CICR, dont 91.000 tonnes en territoire fédéral, particulièrement dans les régions proches des zones de combat où se trouvaient nombre de réfugiés et de victimes de la guerre, et 29.000 tonnes dans l'ex-zone sécessionniste.

Extraits de l'article : « Le Comité international met fin à sa mission au Nigéria » Revue Internationale de la Croix-Rouge/ Volume 52 / numéro 615 / mars 1970

Les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels



Un délégué du CICR visite le Centre de formation militaire de Kaboul pour partager des principes du droit international humanitaire (DIH) aux recrues de l'Armée nationale afghane.

Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sont des traités internationaux qui contiennent les règles essentielles fixant des limites à la barbarie de la guerre. Ils protègent les personnes qui ne participent pas aux hostilités (les civils, les membres du personnel sanitaire ou d'organisations humanitaires) ainsi que celles qui ne prennent plus part aux combats (les blessés, les malades et les naufragés, les prisonniers de guerre). Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sont au cœur du droit international humanitaire, la branche du droit international qui régit la conduite des conflits armés et vise à limiter leurs conséquences.

Les Conventions et leurs Protocoles prévoient que des mesures seront prises pour prévenir ce que l'on appelle les «*infractions graves*» ou y mettre un terme; les auteurs de ces infractions doivent être punis.

Les Conventions de Genève 1949

- La première Convention de Genève protège les soldats blessés ou malades sur terre en temps de guerre.
- La deuxième Convention de Genève protège les militaires blessés, malades ou naufragés en mer en temps de guerre.
- La troisième Convention de Genève s'applique aux prisonniers de guerre.
- La quatrième Convention de Genève assure la protection des civils, notamment en territoire occupé.

Les Conventions de Genève adoptées avant 1949 ne concernaient que les combattants, et non les personnes civiles. Les événements de la Seconde Guerre mondiale devaient montrer à quel point était déplorable l'absence d'une convention interna-

tionale protégeant les civils en temps de guerre. La Convention adoptée en 1949 prend en considération les expériences de la Seconde Guerre mondiale. Les Conventions de Genève sont entrées en vigueur le 21 octobre 1950. Sept nouvelles ratifications depuis 2000 ont porté à 194 le nombre total d'États parties, ce qui rend les Conventions de Genève universellement applicables.

des guerres de libération nationale. En réponse à cette situation, deux Protocoles additionnels aux quatre Conventions de Genève de 1949 ont été adoptés en 1977. Ces instruments renforcent la protection octroyée aux victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II) ; ils fixent en outre des limites à la conduite de la guerre. ■

Les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

Source : CICR

Au cours des deux décennies qui ont suivi l'adoption des Conventions de Genève, le monde a connu une recrudescence des conflits armés internes et

Le CICR et les porteurs d'armes *



Un délégué du CICR explique les principes du droit international humanitaire à des soldats de l'Armée nigériane.

Les porteurs d'armes, qu'ils appartiennent aux forces gouvernementales ou à celles de l'opposition, sont, de par leur position, à même de provoquer des victimes et d'être eux-mêmes blessés ou tués. Ils ont également les moyens de faciliter les opérations humanitaires ou d'y faire obstacle. C'est pour ces raisons que le CICR tient à maintenir et à renforcer un dialogue qu'il considère comme essentiel pour accomplir son mandat qui est de protéger et d'assister les victimes de la guerre et d'autres situations de violence. Toute opération militaire ou de maintien de l'ordre s'inscrit dans un cadre légal défini principale-

ment par le droit international humanitaire (DIH) et le droit international des droits de l'homme (DIDH). La défense du territoire national, la protection des institutions et le maintien de l'ordre, ou bien encore la participation à des opérations militaires internationales font partie des prérogatives inaliénables des États. Cependant, l'emploi de la force n'est pas illimité et des restrictions s'y appliquent, notamment dans le choix des armes et des tactiques employées.

Fort de plus de 150 ans de présence dans des zones de conflits et de dialogue avec tous les porteurs

d'armes, le CICR dispose d'une expérience considérable dans la prévention des actes contraires aux règles élémentaires du droit international humanitaire. Ce dialogue vise essentiellement à prévenir les problèmes humanitaires, à trouver une solution à ceux qui surviennent et à faciliter l'accès du CICR à toutes les victimes de la guerre ou d'autres situations de violence.

Source : CICR

* Le CICR entend par porteurs d'armes les forces armées régulières, les forces de police et de gendarmerie, les groupes paramilitaires, les groupes d'opposition armés ainsi que les compagnies militaires/de sécurité privées. Tous sont tenus de connaître et de respecter les règles essentielles du DIH et du DIDH.

Côte d'Ivoire : Mèité « Les blessures psychologiques guériront-elles un jour ? »

Monsieur Mèité Souleymane est un infirmier ivoirien exerçant au centre de santé urbain du quartier Libreville à Man. Il revient sur la situation du pays au plus fort de la crise de 2002 ainsi que sa collaboration avec le CICR.

Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Je me nomme Mèité Souleymane, je suis infirmier diplômé d'État exerçant au centre de santé urbain du quartier Libreville à Man. J'exerce depuis 1994, c'est mon premier poste d'affectation.

En tant que personnel de santé comment avez-vous vécu les événements de septembre 2002 à Man ?

J'avoue que c'était très difficile pour nous à Man, les événements en question ont commencé à Bouaké, mais pour la région ce n'est que le 28 novembre que la guerre s'est véritablement installée à Man. La situation était difficile pour tout le monde, y compris pour le personnel de santé. C'était la débâcle totale, toutes les structures de santé de la ville de Man ont fermé, quand elles n'étaient pas pillées. Il était difficile de savoir qui faisait quoi. Et ceux qui parmi nous étaient restés sur place se sont terrés chez eux.

Expliquez comment vous en êtes arrivé à travailler avec le CICR à cette époque ?

Oui effectivement j'ai eu à travailler avec le CICR, par le truchement de Monsieur Moussa Ouattara qui était le responsable de cette structure à l'époque dans la ville de Man. Je me souviens qu'il est venu chez moi le samedi 29 novembre 2002 pour me demander de venir au bureau du CICR car il y avait

« C'était la débâcle totale, toutes les structures de santé de la ville de Man ont fermé, quand elles n'étaient pas pillées. »

de nombreux malades et blessés. C'est comme ça que nous avons monté une clinique dans l'urgence au sein du bureau. Nous étions débordés. Je lui ai parlé d'un autre collègue du nom de Félix qui était en ville, le CICR est également allé le chercher. L'équipe s'est élargie aussi avec l'arrivée du docteur gynécologue Maméry Keïta, aujourd'hui décédé, qui était chez lui et qui a rejoint la petite équipe.



Les équipes des cliniques mobiles avec les volontaires de la Croix Rouge de Côte d'Ivoire donnent des soins santé aux populations. / Bloléquin, Région du Cavalla, Juin 2011.

Quels souvenirs forts gardez-vous de cette période ?

Une époque difficile. Nous étions débordés et pendant que nous donnions des soins, je continuais à me renseigner si d'autres membres du corps médical étaient dans la ville ou dans les environs. Les patients venaient de partout, non seulement des villages voisins mais aussi de Toubala, Danané, de Biankouma, d'Odiénné, parfois à pied. Le bureau était même devenu leur point de chute par mesure de sécurité. Il y avait des blessés, des malades et aussi des femmes enceintes qu'il fallait faire accoucher dans des conditions souvent pénibles.



Mission catholique de Duékoué. Des volontaires de la Croix-Rouge ivoirienne amènent un cadavre à la morgue.

Quelles satisfactions ou regrets gardez-vous de cette période difficile ?

Beaucoup de satisfaction parce que je pense que nous avons fait modestement quelque chose de bien. Soigner des gens dans la détresse, c'est noble. Il y a eu des moments de fortes tensions, vous savez c'est la guerre... mais le pire a pu être évité et nous avons fait ce que nous avons pu. Je pense que si les hôpitaux avaient pu fonctionner sans interruption, avec un personnel suffisant, beaucoup plus de vies auraient été sauvées. Les gens se battaient dehors, mais nous soignons tout le monde dans cet espace réduit. Autant il y avait les civils autant nous recevions des soldats du front, et c'est ça qui était assez frappant pour moi, habitué à travailler dans un petit centre urbain jusque-là sans histoire.

Avec le recul, si c'était à refaire, comment auriez-vous réagi ?

Je pense que j'aurais agi de la même manière, notre travail en temps qu'agent de santé est de soigner et de porter secours. Il est vrai qu'à cette période-là les conditions n'étaient pas celles dans lesquelles nous avions l'habitude de travailler. Mais comme je vous l'ai dit, il n'y avait plus grand monde dans la ville or il fallait des hommes et des femmes pour aider toutes ces populations prises au piège des combats et n'ayant nulle part où aller. Je ne me considère pas comme un héros, j'aurais refait la même chose.

« La guerre n'est pas une bonne chose. Elle crée tellement de dysfonctionnement et de détresse que moins les gens se battent et mieux l'humanité se portera. »

Quel message souhaiteriez-vous lancer au vu de cette expérience ?

Je retiens que la guerre n'est pas une bonne chose. Elle crée tellement de dysfonctionnement et de détresse que moins les gens se battent et mieux l'humanité se portera. Comme le disent les sages chez nous : « On sait quand commence la guerre, mais on ne sait pas quand elle finit ». Je sais que nous avons guéri des blessures physiques, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui encore, malgré le temps qui s'est écoulé, si les blessures morales et psychologiques des patients qui sont passés entre nos mains se cicatrissent à la même vitesse. C'est pourquoi, pour mon pays je ne souhaite plus un tel fléau. ■

Entretien réalisé par Ambroise TINDE
Chargé de communication, CICR Côte d'Ivoire,
Sous-délégation de Man

Libye : L'humanitaire en zone dangereuse : coordination et déploiement rapide

Dès le déclenchement du conflit libyen, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a rapidement répondu présent, à l'intérieur du pays comme à ses frontières Est et Ouest. Malgré les difficultés, il a fait un travail appréciable, grâce à sa cohésion et sa coordination.



Syrie. Une destruction massive a suivi plusieurs semaines de lourds combats. La cité s'était vidée de ses habitants et seuls quelques civils sont revenus vérifier l'état de leurs maisons. Une équipe CICR est venue faire une visite d'évaluation de la situation.

« Pendant toute la durée des hostilités, voire bien après, le CICR a continué d'opérer en Libye et aux frontières Est et Ouest du pays, en coopérant avec les Croissants-Rouges de Libye, de Tunisie et d'Égypte. »

Après la Tunisie et l'Égypte, la Libye est à son tour balayée par une révolte populaire, dès le 13 février 2011. Plusieurs villes tombent aux mains des insurgés, dont Benghazi, foyer de la révolte. Les insurgés contrôlent les grands centres urbains de l'est du pays et le mouvement de contestation s'étend à une grande partie des zones habitées du littoral, jusqu'aux portes de Tripoli.

Les chiffres des morts et des blessés varient de plusieurs centaines à plusieurs milliers de victimes,

selon les sources. Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne la répression et demande la fin immédiate des violences dans le pays, ainsi qu'une aide humanitaire internationale pour la population. Alors que les combats se poursuivent, des milliers de ressortissants tunisiens et égyptiens regagnent leurs pays tandis que les opérations de rapatriement des ressortissants étrangers sont enclenchées.

Le mécanisme de déploiement rapide du CICR

Pour répondre aux besoins des victimes des violences, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) active son mécanisme de déploiement rapide. Une équipe chirurgicale, mise à disposition par la Croix-Rouge norvégienne, arrive au Caire le 24 février 2011 ; une deuxième, envoyée par la

Croix-Rouge finnoise, arrive à Tunis le 25 ; et une troisième, détachée par la Croix-Rouge allemande, demeure en « stand-by » en Europe. Ces trois équipes devaient entrer dans le pays dès que les conditions de sécurité le permettraient.

Le 22 février 2011, le CICR adresse une « Note verbale » à la Mission permanente libyenne à Genève, offrant de porter secours aux blessés et de soutenir les services médicaux nationaux. L'institution indique également se tenir prête à faire face aux autres besoins humanitaires urgents qui pourraient se présenter. En réponse, la Mission permanente précise que toute aide humanitaire destinée à la Libye devrait passer par l'Égypte. Pendant ce temps, les délégations du CICR à Tunis et au Caire sont en contact avec les autorités et les Croissants-Rouges tunisien et égyptien.

Les Croissants-Rouges tunisien et égyptien à l'œuvre

Les équipes du Croissant-Rouge tunisien (CRT) se déploient sur le terrain, à la frontière entre les deux pays, où un hôpital de campagne de l'armée tunisienne a été installé. Les hôpitaux des villes du Sud tunisien ont été mobilisés. Des centres d'accueil sont opérationnels aux postes frontières. Le CRT dispose d'une flotte de bus pour transférer les personnes qui franchissent la frontière vers l'intérieur du pays. La collecte de sang bat son plein dans tout le pays pour couvrir les besoins des blessés qui arrivent en Tunisie, mais aussi pour en expédier en Libye, dans l'éventualité d'une ouverture des frontières.



Hôpital de campagne à 50 km à l'ouest de Syrte. Une personne touchée par des tirs est évacuée par hélicoptère (Libye 2011).

Du côté égyptien, le Croissant-Rouge égyptien (CRE), l'armée et le ministère de la Santé accueillent à la frontière les Égyptiens et les Libyens qui fuient le pays. Le 23 février, le CRE remet au Croissant-Rouge libyen (CRL) du matériel médical offert par le CICR quelques semaines auparavant. Celui-ci remet également au CRE du matériel médical supplémentaire et des téléphones satellites que ce dernier transmet rapidement au CRL.

Pendant toute la durée des hostilités, voire bien après, le CICR a continué d'opérer en Libye et aux frontières Est et Ouest du pays, en coopérant avec les Croissants-Rouges de Libye, de Tunisie et d'Égypte. Outre sa coopération active sur le terrain avec les Sociétés nationales des pays voisins, le CICR est resté en contact avec d'autres Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge impliquées dans le dossier libyen, ainsi qu'avec leur Fédération. ■

Mohamed Abdelmajid Ben Ahmed
Conseiller de la délégation régionale CICR - Tunis



Port de Benghazi. Une famille vient d'être réunifiée. Les personnes séparées de leurs familles par le conflit ont été acheminées de Tripoli à Benghazi à bord d'un navire affrété.

RDC : Sifa, amputée à 8 ans, réapprend à vivre avec une prothèse

Sifa est née en 2004 à Kamituga, localité située au sud-ouest de Bukavu dans la province du Sud-Kivu où elle vit toujours avec sa famille. Son papa et sa maman, catholiques très pratiquants, sont agriculteurs. Sifa est leur seconde fille et fait la première année d'école primaire. Ce jour de 2007, un groupe armé s'était introduit dans le village en pleine journée en tirant dans tous les sens alors que les parents étaient aux champs. La petite fille, sous la garde de sa grande sœur, voulut se sauver. Sa jambe droite sera touchée par une balle perdue.



Fourniture d'eau aux personnes déplacées du Camp Kibati près de Goma, province du Nord Kivu.

Les premiers retournés dans le village l'ont amenée à l'hôpital le plus proche pour les premiers soins. Sa jambe tarde à guérir malgré les soins. En 2009, elle est prise en charge par le CICR et transférée à l'hôpital Panzi de Bukavu, mais la jambe s'est infectée. Finalement, elle a dû subir une amputation au niveau du fémur. L'équipe CICR en charge de la réadaptation physique a pris le relais et lui a fabriqué une première prothèse la même année, puis la deuxième en 2010. Faute de moyens, sa famille éprouve des difficultés de transport vers Bukavu pour le renouvellement de la prothèse qui doit normalement se faire tous les 6 mois. Ses parents n'ont que le travail des champs pour subvenir aux besoins familiaux.

Le problème des longues distances

Fin 2012, une association locale, *Action pour le développement intégral de la communauté (ADIC)*, recontacte le CICR afin de prendre en charge un certain nombre de patients, nouveaux et anciens cas, parmi lesquels se trouve Sifa. Elle arrive au centre pour la réadaptation physique Heri Kwetu de Bukavu (un centre soutenu par le CICR) avec sa maman et son petit frère grâce à une voiture du CICR le 16 février 2013, après un voyage quelque peu mouvementé. Car après un départ tardif, toute l'équipe a dû passer une nuit à Mwenga afin de ne pas rouler de nuit.



Province du Nord Kivu, Goma, paroisse de Notre Dame d'Afrique. Livraison d'eau par camion du CICR à la paroisse afin de permettre aux personnes déplacées et réfugiées d'avoir de l'eau potable.

Thomas Glass/CICR

Comme pour tous les patients, l'équipe du centre va tout de suite la prendre en charge afin d'évaluer son état et décider du traitement approprié. Dans son cas, c'est assez simple, elle a grandi, il faut juste faire un renouvellement. Le processus de fabrication suit alors son cours habituel et deux semaines plus tard, sa prothèse est prête.

Réhabilitation physique

La détérioration de la prothèse précédente et les mauvaises habitudes prises depuis 2010, rendent plus difficile la rééducation à la marche que nous lui imposons aujourd'hui : même si elle marche

depuis assez longtemps, elle avait l'habitude d'avancer avec le genou bloqué. Il faut maintenant qu'elle apprenne à le déverrouiller... pas facile au début ! Mais Sifa se débrouille au mieux et commence déjà à s'occuper de son petit frère, en le portant même sur son dos. Elle aime aussi prendre des responsabilités et remplacer sa maman pour de petites tâches de ménage ou de cuisine. Elle partira finalement le 12 mars. L'équipe CICR fera le suivi afin de la revoir dans six à huit mois, et changer la prothèse si besoin. À bientôt Sifa ! ■

Espérance Tshibuabua
Assistante Communication/Médias
CICR Kinshasa

Le CICR et la protection de la population civile

Selon les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977, les personnes civiles et toutes celles qui ne participent pas aux combats ne peuvent en aucun cas être l'objet d'attaques et elles doivent être épargnées et protégées. Ce principe est pourtant mis à mal dans la réalité, car la population civile, notamment depuis la Seconde Guerre mondiale, souffre de la plupart des conséquences de la violence armée.

Dans les conflits modernes, les civils subissent des pertes généralement bien plus élevées que celles constatées chez les porteurs d'armes. Fait aggravant, le contrôle de la population constitue souvent un des enjeux majeurs des affrontements. Le

développement de cette situation peut être attribué, entre autres, à la montée des antagonismes religieux et ethniques, à l'effondrement des structures étatiques, à la lutte pour le contrôle des ressources naturelles, à la grande disponibilité des armes, à la multiplication des actes de terrorisme, ou bien encore à la prolifération des conflits dits asymétriques.

Aujourd'hui, le manque de protection de la population dans les conflits armés et autres situations de violence n'est pas dû à l'inadéquation du cadre légal posé par le droit international humanitaire (DIH) et le droit international des droits humains (DIDH). La principale cause réside malheureusement dans le peu de respect que les porteurs d'armes et leurs

cadres politiques montrent pour ces règles fondamentales.

Les efforts de protection entrepris par le CICR visent principalement deux catégories de personnes :

- celles arrêtées et détenues, notamment dans le cadre d'un conflit armé ou de toute autre situation de violence ;
- les personnes civiles qui ne participent pas ou plus aux hostilités ou à des affrontements violents. Une attention particulière est portée aux groupes exposés à des risques spécifiques, tels que les enfants (recrutement de mineurs), les femmes (violence sexuelle), les personnes âgées, les handicapés et les déplacés.

Source : CICR

La Croix-Rouge sénégalaise a 50 ans !



De jeunes volontaires sénégalais en démonstration dans une école.

À l'aube de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, naissait sur les cendres de la Section sénégalaise de la Croix-Rouge française, la Société nationale de la Croix-Rouge sénégalaise (CRS). Pionnière de l'action humanitaire au Sénégal aux côtés de l'Association d'assistance aux lépreux (ASAL), elle trouve son fondement juridique dans les Quatre Conventions de Genève de 1949. Elle est reconnue par l'État du Sénégal par le Décret 63-055 du 29 janvier 1963, comme une institution humanitaire, d'utilité publique, neutre et indépendante, auxiliaire des pouvoirs publics.

Cette année 2013, marque donc les cinquante années d'activité de notre Institution au cœur des grands défis humanitaires de notre pays. Depuis sa naissance, elle s'est efforcée de soulager les souffrances des populations affectées par les catastrophes, que ce soit lors des tristes sécheresses des années soixante-dix et quatre-vingt ou lors de la dramatique crise entre la Mauritanie et le Sénégal en 1989. Son action humanitaire s'étend aussi à la Casamance la partie sud du pays victime d'un conflit armé. Dans la période février-mars 2012, les secouristes

Ils ont dirigé la Croix-Rouge sénégalaise...

- SE feu Monsieur l'Ambassadeur Dr Albert André Coulibaly, premier Président (1962-1963)
- Feu Docteur Rito Alcantara, pharmacien (1963 à 1974)
- Feu Matar Ndiaye ancien ministre, (1974-1978)
- Feu Mouhamed Abdoulaye Diop, ancien inspecteur d'État (1978-1983)
- Madame Siga Sèye Coulibaly, administrateur civil (1983-1989)
- Feu Monsieur Ousmane Diagne, administrateur civil (1989-1997)
- Feu Abdou Siby, ancien Directeur général de la Société Africaine de Raffinage du Sénégal (1997 - 2008)
- Monsieur Abdoulaye Diong Cadre supérieur des Chemins de fer du Sénégal à la retraite (2008- 2010)

Docteur Rito Alcantara : un pharmacien au service de l'humanitaire

Pharmacien de profession, Docteur Rito Alcantara fut le deuxième président de la Croix-Rouge sénégalaise qu'il dirigea pendant 11 ans (1963 à 1974).

Il engagea sous son magistère, l'expansion de la Croix-Rouge sénégalaise sur le territoire national conformément, entre autres, au principe d'unité du Mouvement, par la création de comités Croix-Rouge à Kolda, Tambacounda, Bakel, Matam, Diourbel, Bambey et l'amélioration du fonctionnement des Jardins d'enfants de l'Institution humanitaire nationale.

Avec ses collaborateurs du comité exécutif, il lança l'ouverture de deux centres médico-sociaux à Grand-Dakar et Pikine, d'une « Goutte de lait » à Thiès financée par la Croix-Rouge canadienne, ainsi que d'un centre de transfusion sanguine à Diourbel.

Son engagement à l'action humanitaire s'est traduit par une grande opération d'assistance en vivres d'une valeur d'environ 200 millions de francs CFA ; la Croix-Rouge sénégalaise avait lancé un appel international auprès des Sociétés

nationales sœurs au profit des populations affectées par la sécheresse de 1972 au Sahel.

Président de la Société nationale, il était aussi un responsable de la Fédération sénégalaise de football, du Comité exécutif de la Confédération africaine de football et de la Fédération internationale de football, ainsi que du Rotary Club international, entre autres.

Ancien Vice-président de la Ligue internationale de la Croix-Rouge, actuelle Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Président Alcantara a contribué au rayonnement international de la Croix-Rouge sénégalaise. Il avait œuvré en vain, sous le règne de Sékou Touré, à la création d'une Société nationale de la Croix-Rouge guinéenne qui ne verra le jour qu'à la mort de ce dernier.

C'est au mois d'avril 1975 que le Dr Alcantara démissionna de son poste de président de la Société nationale, pour « *des raisons personnelles* » dira-t-il. Dans ses écrits rendus publics par sa fille Marie-Claire, il se dit « *conscient*



Docteur Rito Alcantara

d'avoir été utile à l'humanité ». Il s'est éteint le 09 février 2003 à Dakar. Il a été remplacé par le Docteur Matar Ndiaye, le troisième président de la Croix-Rouge sénégalaise de 1974 à 1978 et qui fut ministre de la Santé.

Nfally SADIO,
Chargé de Communication,
Croix-Rouge sénégalaise

ont acheminé vers les structures médicales, 251 blessés, victimes des violences pré-électorales. Et lorsque la même année, les inondations ont causé un lot important de sinistrés, la CRS a mené des opérations d'assistance de grande envergure par la distribution d'équipements de première nécessité, la réhabilitation précoce des zones inondées et l'implantation de sites secondaires de recasement dans presque toutes les régions du pays. La lutte contre la malnutrition aiguë sévère, celle contre le paludisme...viennent couronner une série d'actions en faveur des plus vulnérables. Notre campagne nationale de souscription volontaire qui ambitionne de collecter 1 milliard de FCFA, a déjà bénéficié du soutien notable des autorités politiques, administratives, coutumières et religieuses ainsi que de nos ambassadeurs de bonne volonté. Avec l'appui de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la

CRS s'est engagée aux côtés de l'État du Sénégal à soulager les communautés vulnérables.

Cette célébration est aussi une occasion symbolique de rendre hommage aux anciens présidents qui se sont succédé à la tête de notre Institution humanitaire, ainsi qu'aux volontaires et secouristes engagés à soulager les souffrances de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes victimes de violences ou de catastrophes naturelles.

À tous nous disons joyeux anniversaire. ■

Abdoul Azize DIALLO
Président de la Croix-Rouge sénégalaise

Madagascar : La Coopération au rythme de l'Océan Indien

Entre gestion des situations d'urgence et réponses à des besoins humanitaires en prison, les acteurs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'Océan Indien font preuve d'un esprit de franche collaboration pour soulager les victimes.



Évacuation d'un blessé par la Croix-Rouge Malagasy pendant la crise politique de 2009 (Madagascar).

L'Océan Indien étant périodiquement en proie à des cyclones et catastrophes climatiques, les Sociétés nationales de la sous-région sont souvent en première ligne pour aider les services étatiques à répondre aux besoins humanitaires qui en découlent.

Une synergie face aux désastres climatiques

En février, le cyclone Haruna a durement frappé le Sud de Madagascar, faisant plus d'une vingtaine de décès, des milliers de déplacés, des dégâts et la destruction de nombreuses cultures et infrastructures. Les inondations subites qui ont affecté l'île Maurice le 30 mars dernier, causant 11 morts, révèlent une fois de plus la vulnérabilité de ces îles face aux intempéries.

La Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR) et la Plateforme d'intervention régionale pour l'Océan Indien (PIROI), ont apporté un soutien à la Croix-Rouge Malgache

(CRM) et au Croissant-Rouge Comorien (CRCo) lors des sinistres. Le CICR quant à lui, appuie les programmes de premiers secours et le développement organisationnel de la CRM et du CRCo. Un appui est donné à l'administration pénitentiaire lorsque les prisons se trouvent dans les zones d'intempéries.

Anticiper sur les situations de violence

L'instabilité et les crises politiques qui prévalent à Madagascar et aux Comores renforcent l'importance pour leurs Sociétés nationales, de se préparer à toute éventualité en tant qu'acteurs humanitaires neutres et impartiaux. Lors de la crise politique de 2009, la CRM avait assisté et fait évacuer les blessés lors des manifestations violentes. En période électorale, la CRM met en place des postes de premiers secours à proximité des différents bureaux de vote et facilite le transport pour les électeurs à mobilité réduite.

L'engagement des acteurs du Mouvement

Le soutien des Sociétés nationales aux opérations du CICR est appréciable. À Madagascar, depuis mai 2011, les volontaires de la branche de Betroka assurent la mise en œuvre du programme d'appui nutritionnel d'urgence à la prison. Aux Comores, les volontaires du CRCo s'associent fréquemment aux campagnes de « désinsectisation en détention ». C'est ainsi qu'en début 2013, ils ont assuré la distribution du matériel d'hygiène pour 170 détenus, tandis qu'en 2012, l'aide logistique du CRCo a permis de réhabiliter et de rendre opérationnelles les chambres de la prison centrale de Moroni abritant 140 détenus. En 2013, alors que le CICR et la CRM fêtent respectivement leur 150^{ème} et 50^{ème} anniversaire, tous les membres du Mouvement dans l'Océan Indien sont bel et bien « toujours dans la course » ! ■

Narindra RAKOTO NANAHARY
Chargée de communication
Délégation Régionale pour l'Océan Indien
CICR, Madagascar

L'action du CICR : Une intervention diversifiée

En dehors de l'assistance et la protection fournies aux victimes des conflits et autres situation de violence, le CICR mène d'autres types d'activités humanitaires. La diplomatie humanitaire, la communication, la fourniture en eau et habitat ainsi que l'action contre les mines, entre autres, font partie de ce lot.

Diplomatie humanitaire et communication

Le CICR contribue à promouvoir la connaissance, la compréhension et, s'il y a lieu, le développement du droit international humanitaire (DIH) en entretenant des relations avec divers interlocuteurs, notamment les États, les acteurs non étatiques et les organisations internationales. Par le biais du dialogue, il explique ses positions sur les problèmes d'ordre humanitaire et multiplie les contacts pour faciliter les opérations sur le terrain et faire mieux connaître les besoins des personnes touchées par les conflits armés et la violence. Il s'efforce de défendre et de promouvoir une action humanitaire impartiale, neutre et indépendante, tout en veillant à ce que les activités humanitaires ne soient pas utilisées à des fins politiques et militaires.

Eau et habitat : une partie essentielle du travail du CICR depuis 30 ans

Le CICR aide à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans 48 pays affectés par un conflit, par la violence ou par leurs séquelles. Quelque 20 millions de personnes en bénéficient. En coopération avec les autorités, les Sociétés nationales de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les communautés concernées, le CICR réhabilite des réseaux hydrauliques endommagés par la guerre, fournit de l'eau, assure l'approvisionnement en eau potable et installe des toilettes et des latrines. Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est une mesure de prévention contre les maladies mais ces mesures aident également au rétablissement de la dignité des personnes qui subissent les conséquences de la guerre.

Action contre les mines

Même après la fin d'un conflit armé, les restes explosifs de guerre tels que les bombes, les obus et les bombes à sous-munitions non explosées ainsi que les mines continuent de tuer et de mutiler. Ce problème meurtrier a un nom : la contamination par les armes – une contamination qui prive des populations entières de l'accès à l'eau, au bois pour le feu, aux terres à cultiver, aux soins de santé et à l'éducation. Elle empêche la conduite de l'action humanitaire, privant ainsi les personnes d'assistance et aggravant les problèmes d'ordre humanitaire. ■

Source CICR



Vue de la cour de la Maison Centrale à Antanimora, Antananarivo (Madagascar).

Guillaume Binet/CICR

République centrafricaine : Les bienfaits d'un programme d'assistance économique

Le Sud-Est de la République Centrafricaine, souffre d'instabilité économique et d'insécurité, avec la présence du groupe armé *Lord's Resistance Army* (LRA). Le CICR mène diverses activités pour réduire la précarité des populations civiles : réunifications familiales, notification des cas de violation du droit international humanitaire, réhabilitation de points d'eau et de forages, prévention et traitement de la malaria, soutien économique aux familles les plus vulnérables... Le projet d'assistance économique, initié depuis 2012 en collaboration avec la Croix-Rouge centrafricaine, redonne le sourire aux groupes vulnérables. Le CICR est présent en République centrafricaine depuis 1997.



Formation CICR en forage de puits à Kabkabiya (Soudan).

« La corvée du pilage qui prenait plus d'une heure, dure maintenant le temps d'une discussion de cinq minutes. »

« Lorsque je dis aux enfants de venir m'aider à piler le manioc, ils me demandent pourquoi on n'utilise pas plutôt le moulin » déclare Isabelle en riant. Souvent habitués à devoir piler leur manioc à la main, les habitants de Obo, au sud-est de la Centrafrique, ont rapidement adopté les moulins fournis par le

Comité International de la Croix Rouge (CICR). Gérés par des comités locaux, ils sont mis à la disposition de la population contre paiement (environ 15 centimes d'euro pour un seau de 10 litres), l'argent collecté étant reversé dans l'entretien et la maintenance. *« La corvée du pilage qui prenait plus d'une heure, dure maintenant le temps d'une discussion de cinq minutes »* confie Blaise, volontaire de la Croix Rouge Centrafricaine en charge du programme à Obo ; les femmes ont alors plus de temps pour s'occuper des enfants ou préparer à manger lorsqu'elles reviennent des champs.

Approche communautaire

Ce principe de la gestion locale a été aussi appliqué pour louer des vélos ou des « pousSES », de petites carrioles permettant le transport de briques ou d'autres objets lourds et encombrants. Après une mise en place parfois difficile, le programme a enfin pu commencer à la fin octobre 2012. Auparavant, tout devait être acheminé dans la région par camion, déchargé à plusieurs reprises pour traverser des rivières puis rechargé avant d'arriver finalement à destination. Là-bas, les pousSES sont surtout utilisés pour ramener plus rapidement du manioc des champs, limitant ainsi les vols de cette denrée si vitale dans la région. « *Tout n'est pas encore parfait, la mise en place est parfois lente et certains pousSES ont déjà dû être réparés, mais les premiers retours sont positifs* » déclare Hyppolite, président d'un comité de gestion à Zémio.

Ce programme du CICR fait partie du Projet d'Intérêt Communautaire (PIC), un nouveau concept d'assistance économique aux populations locales. Il consiste à la mise à disposition de vélos, pousSES et moulins, par l'intermédiaire de comités de gestion locaux, mais également au don de kits d'outils à des artisans locaux (forgerons, scieurs, mécaniciens et menuisiers). Les frères Wissa, menuisiers à Mboki, travaillant ensemble depuis plusieurs années, ont enfin pu recevoir un rabot, trop cher

pour eux jusqu'à présent. « *Avant, on faisait tout au couteau. Maintenant, le bois est plus lisse et la finition meilleure, on a de nouveaux clients* ». Les deux frères proposent des chaises, portes, tables basses et fenêtres. L'argent espéré de la vente servira à l'achat de nouveaux outils pour simplifier davantage le travail.

Améliorer le bien-être des populations civiles

Depuis son démarrage en 2012, le programme a distribué 136 vélos, 110 pousSES, 36 moulins et plus de 120 kits d'outils aux communautés du Sud-Est de la RCA. Pour le CICR, l'objectif principal est d'améliorer la disponibilité des services artisanaux locaux et d'assurer l'offre des services de transport et de transformation des produits alimentaires. « *C'est un projet ambitieux qui repose sur une notion de volontariat de la communauté pour la communauté* », reconnaît Shanti Balkrishna Fernandes, délégué CICR en charge de la mise en œuvre du projet. « *Mais nous considérons qu'une approche communautaire est la meilleure solution pour assurer la viabilité à long terme de ces services, dont la population a tellement besoin* », ajoute-t-il. ■

Olivier Chassot
CICR Bangui

Ville de Dakar : la rue Henri Dunant réhabilitée



Désormais la rue Henri Dunant a retrouvé son lustre. La pose de la plaque commémorative a eu lieu le 08 mai 2013 près de l'Hôtel de Ville de Dakar.

Responsables de la Croix-Rouge sénégalaise (CRS), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et autorités municipales étaient réunis pour l'événement.

Par ce geste symbolique, la Ville de Dakar, a rendu hommage à une figure pionnière du Mouvement international de la Croix-Rouge. Cette réhabilitation est à inscrire dans les activités du cinquantenaire de la CRS et des 150 ans du CICR.

La ville de Dakar était représentée par le Premier adjoint du maire, mon-

sieur Cheikh Guèye, selon qui « *cette rue témoigne de la reconnaissance des actions utiles posées par Henry Dunant en créant cette structure humanitaire au profit des populations en situation difficile* ». Christophe Martin, chef de délégation du CICR s'est réjoui de la « *reconnaissance des autorités de la ville de Dakar au travail humanitaire effectué par le Mouvement de la Croix-Rouge* ». Mme Aïcha Fall de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la région du Sahel, a invité les États à se mobiliser pour aider les citoyens à faire face aux crises.

Après le dévoilement de la plaque, la cérémonie a continué dans les jardins de l'Hôtel de Ville de Dakar.

Volontaires, employés de la CRS et ceux du CICR ainsi que de simples curieux avaient également assisté à l'événement, symbole d'un fructueux partenariat entre les autorités municipales et la communauté humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Source : Le Soleil

Nairobi : Centre Logistique du CICR : stimuler les efforts d'aide à l'Afrique et plus

La délégation du CICR à Nairobi a été mise en place au Kenya en 1973. Elle surveille la situation humanitaire au Kenya, en Tanzanie et Djibouti. Le bureau régional est le foyer de la deuxième plus grande plate-forme logistique du CICR dans le monde. La position géographique du Kenya, également considéré comme une plaque tournante régionale, en fait une base idéale pour les activités du CICR en Afrique de l'Est et dans les régions environnantes. C'est un point d'envol vers toutes les destinations du monde, de transport par la route vers la plupart des pays voisins. La proximité du port kenyan de Mombasa, qui est également stratégique pour le transport des produits du CICR par l'Océan Indien notamment vers des continents lointains, est un plus.



Opération de déchargement d'un camion dans le Centre logistique du CICR à Nairobi.

Pendant des années, le centre a soutenu de nombreuses délégations avec un large éventail de biens

Plusieurs entrepôts sont remplis de fournitures médicales à des températures contrôlées et les grands congélateurs pour les médicaments respectent la chaîne du froid.

et de services nécessaires à leurs activités. « Nous apportons un soutien logistique à nos opérations humanitaires comme en Somalie, au Soudan du Sud et dans la région des Grands Lacs. Les demandes adressées au centre logistique vont au-delà du régime nor-

mal de la chaîne d'approvisionnement, car l'aide va aussi loin qu'au Pakistan, ou en Indonésie », déclare Alain Stoeckli, chef de centre régional de logistique du CICR.

Le centre est situé dans la zone industrielle de Nairobi. Il permet de stocker des articles non alimentaires pour environ 20.000 ménages à tout moment donné. Ces éléments comprennent, des couvertures, des seaux, du savon, des nattes en plastique, des ustensiles de cuisine, des moustiquaires, entre autres. Plusieurs entrepôts sont remplis de fournitures médicales encombrantes à des températures contrôlées et les grands congélateurs pour les médicaments respectent la chaîne du froid.

Une réponse rapide aux situations d'urgence

Le centre logistique stocke également du matériel pour l'acheminement et l'assainissement d'eau, des pompes, des générateurs, des tuyaux et des comprimés de purifications, entre autres. En outre, il dispose d'un stock d'urgence de stockage de l'eau, de l'approvisionnement et de traitement pour 100'000 personnes pour 7 jours. Cependant, le centre ne conserve pas les articles périssables tels que la nourriture en stock, mais en commande seulement sur la base des besoins. Le CICR s'en procure localement grâce à un processus d'appel d'offres pour un équilibre entre le prix, la disponibilité et la qualité.

Les fournitures médicales proviennent de fabricants et distributeurs locaux et régionaux ainsi que des stocks du siège du CICR à Genève. Les responsables du centre logistique mènent plusieurs tests sur des articles non alimentaires et médicaux pour s'assurer de la qualité des articles achetés. Ils détiennent aussi des stocks neutres pour assurer des livraisons rapides en cas d'urgence. La plupart des marchandises dans les entrepôts sont en transit.

L'établissement dispose de 15 camions pour le transport et la distribution ainsi que de 18 camions disponibles en stock pour une livraison rapide à chaque fois qu'une délégation du CICR le nécessite. Certains de ces camions sont dédiés aux opérations quotidiennes et aux livraisons en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Le CICR dispose de son propre atelier où l'entretien et les réparations sur les véhicules sont effectués.

Centre logistique CICR Nairobi

- A dépensé 19 millions de francs en achats en 2012
- Dispose de 15 camions d'exploitation et 18 en réserve
- A transporté 8'020 tonnes de marchandises en 2012
- Dispose de 8417 mètres carrés d'espace d'entrepôt à Nairobi et à Mombasa
- 158 membres du personnel

Mission humanitaire

Les systèmes sont en place pour s'assurer qu'il y a assez de stock pour répondre à toute situation d'urgence dans les pays que le centre dessert. Le rendement est basé sur la rapidité avec laquelle l'équipe est en mesure de répondre aux urgences. À des fins médicales, il devrait y avoir assez de stock de fournitures dans les entrepôts pour répondre à une demande en articles standards nécessaires pour au moins trois mois.

« Nous avons certainement profité du fait que le CICR est une organisation humanitaire bien établie avec un centre logistique important au Kenya. En cas d'urgence ou de crise aiguë, nous pouvons réagir très rapidement. À une époque où les gens subissent les affres de la guerre en Syrie, au Mali, en République démocratique du Congo et ailleurs, le CICR est plus que jamais déterminé à poursuivre sa mission humanitaire », a conclu Stoeckli. ■

Anne KILIMO, Lynette M.KAMAU, Cecilia GOIN
Délégation régionale, CICR Nairobi



Dans les entrepôts du Centre Logistique du CICR à Nairobi.



James Nachtway / Magnum

Guerre civile d'Afghanistan, 1992-1996. Hôpital de Wazir Akbar Khan, Kaboul, 1996. Centre de réadaptation physique pour les victimes civiles des combats ou de mines antipersonnel soutenu par le CICR.



Photothèque CICR

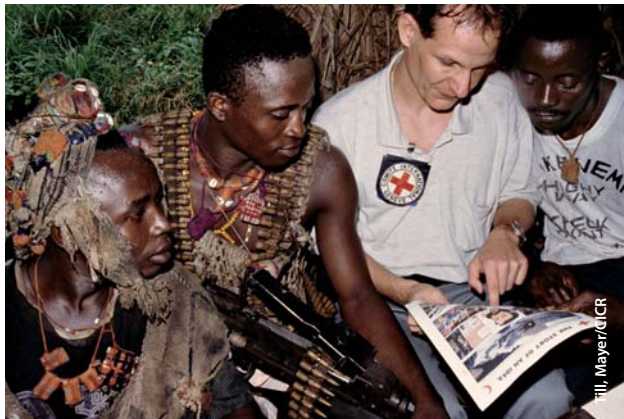
Guerre gréco-turque, 1919-1922. Grèce, 1922. Distribution de secours à des réfugiés grecs venant d'Asie mineure.



Photothèque CICR

Guerre du Viet Nam, 1964-1975. Saïgon, 1969. Un médecin du CICR visite un orphelinat.

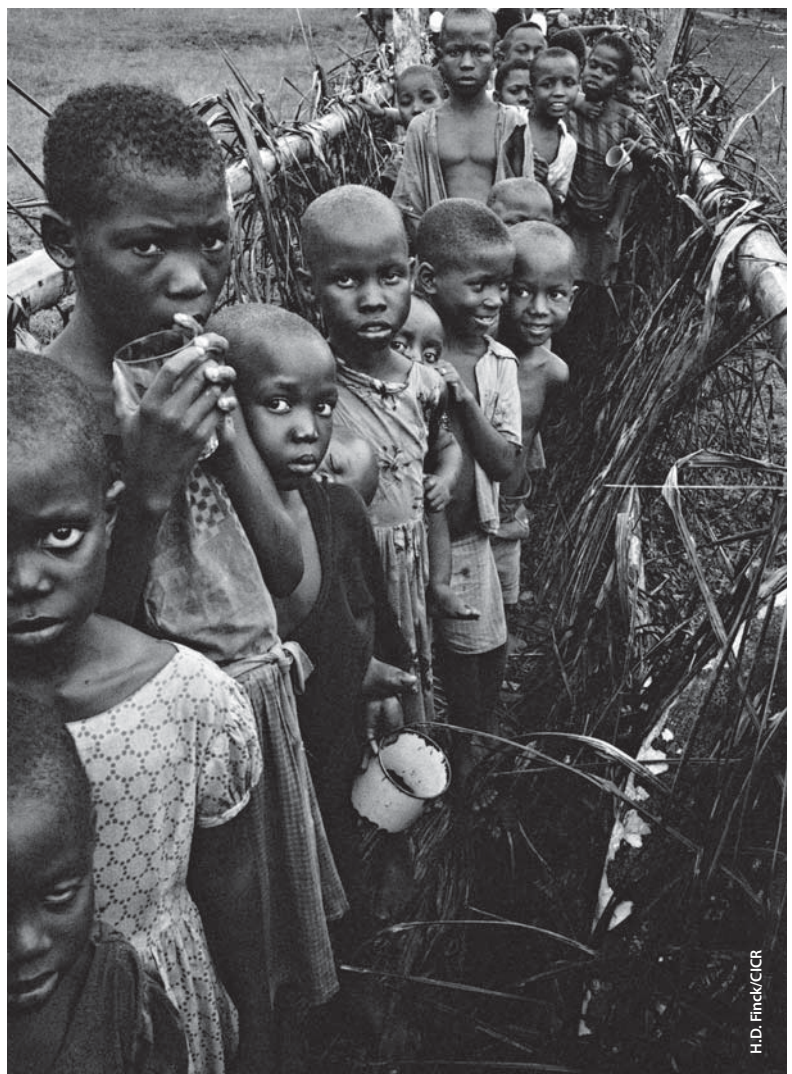
150 ans d'action humanitaire



Guerre civile sierra-léonaise, 1991-2002. Un délégué du CICR explique les principes du droit international humanitaire à des miliciens.



Troubles au Kirghizistan, 2010. Une femme reçoit, via le CICR, un message Croix-Rouge de son frère détenu par la police. En 2010, le CICR a distribué plus de 145 000 messages Croix-Rouge à travers le monde.



Guerre civile du Nigéria, 1967-1970. Umuos, septembre-octobre 1968. Distribution de vivres dans un centre de nutrition durant la guerre civile du Biafra.



Troubles interethniques en République démocratique du Congo, 2009. Dongo, province de l'Équateur, 2011. Une fillette de 9 ans retrouve son oncle, grâce au CICR.

Jean-Michel Monod, un humanitaire dans la guerre de Libye

La soixantaine fringante et le regard vif, Jean-Michel a pris une retraite bien méritée. Vieux routier du CICR, il a servi l'institution, 37 ans durant, en son siège à Genève, comme délégué général pour l'Asie, ou au Liban, en Israël-Palestine, au Pakistan, en Inde... L'ancien délégué régional, basé à Tunis, livre ici un témoignage précieux sur la présence du CICR en Libye où il a eu à négocier son installation à l'Ouest du pays durant le conflit.



Jean-Michel Monod annonçant l'ouverture d'une délégation du CICR à la capitale libyenne (Tripoli, avril 2011).

Pourquoi le CICR a-t-il attendu jusqu'à la fin mars pour intervenir en Tripolitaine malgré une présence à Benghazi depuis le 26 février 2011 ?

Tout d'abord, je voudrais rappeler que le CICR entretient des relations avec la Libye depuis 1987, année de la création à Tunis de la délégation régionale du CICR pour le Maghreb. Il a toujours maintenu des contacts avec le Croissant-Rouge libyen, notre partenaire de toujours, mais aussi avec les autorités politiques et militaires.

Concernant notre présence en Cyrénaïque, le CICR a effectivement envoyé ses premiers délégués à Benghazi dès le 26 février 2011, parce qu'il était facile d'y accéder.

Nous avons même notifié officiellement aux autorités de Tripoli notre présence dans cette région. Au début, le CICR a maintenu une délégation à Benghazi avec une quarantaine de délégués. Tandis qu'à Tobrouk, non loin de la frontière égyptienne, il avait établi une base logistique et un entrepôt.

Jusqu'au 30 mars, date de l'arrivée à Tripoli des deux premiers délégués, nous n'avons pas abandonné l'Ouest du pays, encore sous contrôle gouvernemental, bien au contraire ! Sur le terrain, le CICR a activé son mécanisme de déploiement rapide à la frontière avec la Tunisie et nous avons maintenu nos contacts avec le Croissant-Rouge libyen à Tripoli, mais aussi dans d'autres villes proches de la frontière. Par ailleurs, dès le 22 février, le CICR a adressé une « *Note verbale* » aux autorités, offrant ses services pour porter secours aux blessés et soutenir les hôpitaux. La réponse a été négative, mais nous avons continué à négocier avec les autorités à partir de Tunis et de Genève.

Oui ! Mais les autorités ne vous ont donné le feu vert pour vous installer en Tripolitaine qu'une fois les villes rebelles de l'Ouest, à l'instar de Zawiya, matées et réduites à néant !

Nous avons nous-mêmes traversé Zawiya, sur la route de la frontière tunisienne en allant vers Tripoli. Les impacts des balles sur les murs et les barrages

sur la route démontraient bel et bien l'intensité des récents combats. Mais n'exagérons rien, Zawiya n'a pas été réduite à néant, j'en suis témoin ! Nous y avons même effectué une mission quelques jours après notre arrivée à Tripoli. Certes, la partie gouvernementale a repris la ville après d'intenses combats. N'oubliez pas que le pays était, sur le plan juridique, dans une situation de superposition de deux conflits armés : un conflit armé non-international, opposant les Libyens entre eux d'un côté et, à partir du 17 mars, un conflit international de l'autre, quand le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1973, autorisant dès le 19 mars des frappes aériennes de la coalition internationale contre les forces du régime. Le CICR qualifie juridiquement les conflits pour savoir sur quelle base juridique intervenir. Mais il n'est pas là pour infirmer ou confirmer les allégations des uns ou des autres. Son rôle demeure exclusivement humanitaire, et neutre, il vise à assister et protéger les victimes, toutes les victimes, quelle que soit l'intensité des combats.

Pourriez-vous revenir sur votre mission à Tripoli ?

Nous sommes arrivés à Tripoli, un collègue et moi-même, le 30 mars 2011 au soir et nous étions décidés à rester de façon permanente dans la capitale libyenne. Nous avons pu rencontrer le soir même un membre très influent de l'entourage de Mouammar Kadhafi puis, les jours suivants, les ministres de la Santé et de la Justice, ainsi que la présidente de la branche locale du Croissant-Rouge libyen. Nos priorités consistaient à apporter un soutien actif aux volontaires et à établir des relations de confiance avec les autorités. Des entretiens quasi quotidiens avec le bureau du Premier ministre de l'époque, M. Baghdadi Mahmoudi, nous ont permis de travailler en toute transparence.

Dès le départ, les autorités ont manifesté leur intérêt pour une coopération avec le CICR. Ainsi, dès le 6 avril, le Premier ministre a donné son feu vert pour le premier bateau affrété par le CICR à destination de Misrata, venant de Benghazi, et a autorisé l'ouverture officielle d'une délégation le 11 avril. Trois jours plus tard, quatre délégués supplémentaires sont arrivés à Tripoli, pour immédiatement se déployer sur le terrain. La sécurité des bateaux en provenance de Benghazi pour évacuer les personnes vulnérables de Misrata mobilisait également toute notre attention. Nous avons aussi immédiatement évoqué la possibilité d'accéder aux personnes détenues par le régime de Kadhafi.

Vers la fin du mois d'avril, le CICR a pu étendre sa zone d'action opérationnelle. Arrivé début mai, mon successeur a, par la suite, signé un accord de siège avec le ministère des Affaires étrangères et a entamé, avec son équipe, la visite de certains lieux de détention.

À partir du 30 avril, un avion affrété par le CICR a

eu le feu vert des autorités de Tripoli pour faire la liaison régulière entre les deux côtés du front et Malte. Il s'agissait de notre première opération aérienne depuis le début de la crise. Cet appareil était un vrai atout pour l'action humanitaire, car il nous a permis de nous déplacer rapidement et de faciliter le rétablissement des liens familiaux.

« Pour nous, la confidentialité est le sésame qui nous permet de traverser une ligne de front ou encore de visiter des détenus. C'est un moyen et non une fin, car elle nous permet cette proximité essentielle avec les victimes. »

Avez-vous pu accéder par la route, depuis Tripoli, à Misrata, où l'on dit que la situation humanitaire était catastrophique ?

Durant notre présence à Tripoli, les forces gouvernementales ont continué d'assiéger Misrata, où la situation était critique. En outre, les forces de l'OTAN ont poursuivi leurs frappes aériennes. Par deux fois, les délégués du CICR basés à Tripoli ont effectué des missions de deux à trois jours le long de la ligne de front. Cela a permis de collecter des témoignages relatifs au non-respect de l'emblème du Croissant-Rouge et de sa mission médicale, sans toutefois permettre un accès direct aux victimes les plus menacées.

Avez-vous partagé ces inquiétudes avec les autorités libyennes ?

Absolument ! Avec le Premier ministre Mahmoudi lui-même. C'était notre rôle.

Quelle a été sa réaction ?

Vous savez, le CICR partage ses constats avec les autorités, mais le contenu de nos rapports reste confidentiel. Pour nous, la confidentialité est le sésame qui nous permet de traverser une ligne de front ou encore de visiter des détenus. C'est un moyen et non une fin, car elle nous permet cette proximité essentielle avec les victimes.

Je peux, en revanche, vous dire que j'ai rencontré à plusieurs reprises à Tripoli le même M. Mahmoudi, en tant que Premier ministre, et que je l'ai aussi visité dans une prison à Tunis plusieurs mois plus tard, en tant que détenu, avant son extradition vers Tripoli. ■

Mohamed Abdelmajid BEN AHMED
Conseiller de la délégation régionale
CICR - Tunis

Portrait : Jean François Kouassi des couloirs de la Banque aux sentiers de l'humanitaire

Les sentiers de l'humanitaire sont décidemment impénétrables. Comment faire d'un banquier tiré à quatre épingles un humanitaire qui sillonne les chemins poussiéreux des urgences humanitaires ? JFK ! Vous avez trouvé la réponse. Il est ivoirien, a des amis dans tous les pays et ne quitte jamais sa bonne humeur. Portrait atypique d'un formateur du CICR.



Jean-François Kouassi, point focal des relais de formation pour l'Afrique.

Directeur des Services généraux il gère un personnel de 35 personnes, s'occupe des achats, de la maintenance, du parc automobile, des Archives, pour sa banque. Tout ce qu'il y a de plus sérieux au monde. Il y a de cela bien longtemps. Jean François Kouassi menait une existence tranquille à Abidjan

« Je ne regrette pas mon choix parce j'aime le relationnel et avec le CICR je me sens partout chez moi, j'y ai forgé de solides amitiés et pour moi y a que ça de vrai. »

si ce n'était un déplacement trimestriel à Man pour raisons d'inventaire. Sur place c'est avec un ami enseignant qu'il allait souvent au restaurant. C'est à une de ces occasions qu'il fait la connaissance de celle qui était alors l'Administratrice du bureau du CICR. La discussion s'anime et une phrase est lâchée : « j'aimerais travailler un jour au CICR parce que j'aime le côté relationnel dans l'humanitaire. »

Tout commence à Man...

Mais JFK ne savait pas que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) cherchait un logisticien pour le Libéria; la délégation régionale se trouvait à Lomé et la sous-délégation à Man, en fait un petit bureau au sein des locaux de la Croix-Rouge.

Retour à Abidjan. Et puis un jour, un coup de fil et c'est l'administratrice Marysa qui lui demande d'aller voir le délégué régional de la Fédération si sa volonté de travailler dans l'humanitaire était toujours intacte. Motivé à bloc, il parcourt les 600 km qui le séparent de Man, et là il apprend que le délégué est « malade et évacué à Genève ».

On lui demande cependant de rencontrer deux délégués du CICR en transit vers le Libéria. La rencontre a finalement lieu. Il ne se doute pas un instant que c'était son entretien de recrutement !

Les choses semblent s'emballer, il en touche un mot à son responsable hiérarchique qui l'encourage.

Il garde le cap sur le CICR et c'est exactement le 15 août 1991 qu'il signe son contrat. Et moins de deux ans après, la délégation régionale migre de Lomé à Abidjan. « Je ne regrette pas mon choix parce j'aime le relationnel et avec le CICR je me sens partout chez moi, j'y ai forgé de solides amitiés et pour moi c'est le plus important. »

Un riche parcours

De la logistique, il est passé à la Coopération / diffusion. Il est chargé de donner un soutien aux sociétés nationales du Togo, de la Guinée, etc, c'est par la suite qu'il est détaché à la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire pour la formation du secrétaire général. Et lorsque le coup d'État intervient fin décembre 1999, il reste jusqu'en 2000. Le quotidien était, on le devine, très chargé : « ce pouvait être d'aller chercher des femmes en travail pour les acheminer à l'hôpital ou des blessés. Le très bon travail de diffusion auprès des Forces armées nous avait assuré de très bonnes relations avec elles, ce qui facilitait énormément nos activités. », commente-t-il.

« En 2003 j'ai reçu la médaille d'honneur de la Croix-Rouge, n'étant pas volontaire de la CR, j'estime que c'est en reconnaissance du travail accompli », dit-il pour expliquer sa relation privilégiée avec la CR.

En 2001 il devient l'Assistant du chef de délégation en charge de la Coopération ; ce qui ne l'empêche pas d'assurer l'intérim au département communication pendant six mois. Des atouts conférés par la banque ?

« D'avoir été logisticien d'abord dans une banque m'a beaucoup aidé car j'ai appris à connaître les avantages de l'honnêteté. », explique JFK. Et puis, parmi ces trop nombreux souvenirs, certains émergent du lot. Comme ces événements de Gao : « Nous y avons vécu l'arrivée du MNLA et les coups de feu. » Des moments assez particuliers et émotionnellement très forts.

Celui qui est connu comme un formateur jovial occupe le poste de « Conseiller du chef de délégation, point focal des relais de formation pour l'Afrique ».

Vie de famille

« Il est vrai que je bouge beaucoup mais j'ai une femme qui me comprend et m'encourage. On a fêté nos 30 ans de mariage. Nous avons cinq enfants dont deux sont à l'étranger et quatre petits-enfants. Ma famille est ma principale motivation, elle me stabilise. D'ailleurs l'accord que j'ai avec ma femme est de rester en Côte d'Ivoire, donc pas de poste à l'étranger. », explique t-il.

Il n'oubliera jamais ce jour où un message l'informe que son « frère disparu pendant le conflit était retrouvé vivant au Libéria. » Un grand soulagement. Un autre souvenir tenace aussi que celui de « trois enfants séparés de leur famille et en route vers le Libé-

ria. Je les avais pris à la maison juste pour une nuit. » Le plus petit sympathise avec la belle-mère qui le prend sur son dos. Les autres ont commencé à jouer. Les problèmes surviennent le lendemain dès que la voiture qui devait les emmener s'est garée. Le plus petit est allé se cacher et les autres pleuraient. Et quand il a fallu partir la belle-mère était en pleurs ! « Et chaque jour, pendant des mois elle ne cessait de demander des nouvelles des enfants, elle aurait bien voulu qu'ils restent à la maison, mais les règles sont les règles », commente-t-il.

« D'avoir été logisticien d'abord dans une banque m'a beaucoup aidé car j'ai appris à connaître les avantages de l'honnêteté. »

« Depuis que je suis dans l'humanitaire, je n'ai pas senti le temps passer, et je peux dire que je suis fier d'appartenir au CICR », dit-il.

JFK se définit comme un sportif dans l'âme : « je suis basketteur, j'ai joué au Red Star comme minime, cadet, junior avant d'aller à la fac. J'ai été aussi secrétaire général de la Fédération ivoirienne de basket. J'aime jouer aussi aux échecs. »

Selon que vous êtes son ami d'enfance, son collègue, un ex-camarade de lycée ou un parent vous avez le choix entre plusieurs surnoms : JFK, Mzé, Koro, Cisco, Pequeno, il saura se reconnaître. Mais son péché mignon est un plat : « J'aime le aloko, s'il y en a tous les jours je ne me plaindrais pas. » dit-il amusé. ■

Propos recueillis par Amadou Mansour Diouf



Séance de travail lors d'un atelier de formation organisé par le CICR.

Olivier Russbach

« Tout dans la guerre s'oppose à ce que contient l'idée d'humanité, tout y exige de la sauvegarder. Y pourvoir est la raison d'être et l'office des règles du droit de la guerre. »

Henri Dunant

« N'y aurait-il pas moyen, pendant une période de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille oeuvre ? »



CICR